

2021-2022

GUIDE DES
ACTIONS
ÉDUCATIVES
POUR LES
COLLÈGES

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

PRIORITÉ COLLÈGES !
ICI, NOUS CONSTRUISONS
L'AVENIR DE NOS ENFANTS



Stéphane Troussel
Président du Département
de la Seine-Saint-Denis

Une nouvelle mandature commence et l'Éducation reste la priorité du Département de Seine-Saint-Denis.

C'est un choix et une nécessité.

Une nécessité car la Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de la France métropolitaine et dans les dix années qui viennent, nous accueillerons près de 7 000 collégien-ne-s supplémentaires. C'est pourquoi nous avons adopté le plan Éco-Collège, plan d'un milliard d'euros, pour construire 8 nouveaux collèges et 43 seront reconstruits et rénovés avec parfois des créations de places supplémentaires. À la rentrée plusieurs opérations seront lancées en ce sens.

Un choix car au-delà des seuls bâtiments scolaires, nous avons décidé d'agir aux côtés des équipes de direction, des enseignant-e-s, de la communauté éducative dans son ensemble, pour offrir aux collégien-ne-s de nouveaux outils innovants au service de leurs apprentissages.

Avec Emmanuel Constant en charge des collèges, de Dominique Dellac en charge de l'Éducation artistique et culturelle et d'Élodie Girardet, en charge du Projet éducatif départemental, nous avons souhaité faire du Département un partenaire éducatif actif, car nous sommes convaincus que l'École a besoin, en Seine-Saint-Denis plus qu'ailleurs, d'une mobilisation forte des pouvoirs publics et l'ensemble des actrice-urs.

Vous trouverez dans ce « Guide des actions éducatives » la déclinaison concrète de notre engagement : projets pédagogiques, voyages scolaires, parcours culturels et sportifs, artistes en résidence, démarche écologique... Et cette année se déploiera particulièrement le programme AGORA, mis en place après l'attentat contre Samuel Paty, dispositif d'éducation aux médias à l'information pour la liberté d'expression.

Plus de 7 millions d'euros par an sont investis dans un seul objectif : proposer les meilleurs projets, au plus proche des besoins de chaque établissement et des communautés éducatives.

Grâce aux modalités pratiques et aux présentations recensées dans ce fascicule, vous pourrez découvrir, redécouvrir et j'espère utiliser les dispositifs qui vous semblent les plus pertinents.

Alors que l'année écoulée a été particulièrement éprouvante, je forme le vœu que vous puissiez mener à bien de nombreux et beaux projets avec vos élèves, pour leur permettre de s'épanouir pleinement et de réussir au collège.

Soyez assuré-e-s que le Département est à vos côtés, tout au long de l'année.

LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS MAJORS

| | |
|---|-------|
| Présentation de la direction de l'Éducation et de la Jeunesse | p. 8 |
| Appel à projets pédagogiques | p. 14 |
| Jeux Olympiques et Paralympiques | p. 15 |

ÉVEILLER L'ESPRIT CRITIQUE DES ADOLESCENT·E·S, DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DE LA PENSÉE ET PERMETTRE L'ÉMANCIPATION INDIVIDUELLE

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

| | |
|---|-------|
| Odysée Jeunes | p. 22 |
| Handéo | p. 23 |
| Parcours « La Seine-Saint-Denis, territoire de la citoyenneté européenne » | p. 24 |
| Parcours citoyenneté mondiale et développement durable | p. 26 |
| Pratiquer les gestes qui sauvent : une posture citoyenne des collégien·ne·s | p. 27 |

Structure ressource

| | |
|----------------------|-------|
| Citoyenneté mondiale | p. 28 |
|----------------------|-------|

ÉDUCATION AUX MEDIAS ET À L'INFORMATION

| | |
|--|-------|
| MadMagz • Educ'ARTE • Cartooning for Peace | p. 29 |
| Programme Agora | p. 30 |

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

| | |
|---|-------|
| In Situ, artistes en résidence dans les collèges | p. 34 |
| Les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC) | p. 36 |
| Collège au cinéma | p. 37 |
| Parcours d'éducation aux regards | p. 39 |

Structure ressource

| | |
|--|-------|
| Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis | p. 40 |
|--|-------|

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE ET ÉDUCATION À LA VILLE

| | |
|--|-------|
| Valorisation du patrimoine archéologique | p. 41 |
| Des parcours d'éducation à la ville | p. 42 |
| Des parcours d'histoire | p. 44 |

Structures ressources

| | |
|--|-------|
| Ressources en ligne et accompagnement de projets | p. 50 |
| Les archives départementales et l'histoire du territoire | p. 51 |

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

| | |
|--|-------|
| Démarche Éco-Collèges | p. 53 |
| Des ruches dans mon collège | p. 54 |
| Éducation à l'environnement dans les parcs départementaux | p. 55 |
| 8 parcours d'éducation à l'environnement | p. 56 |
| La Seine-Saint-Denis, territoire de culture scientifique pour les collégien·ne·s | p. 58 |
| Concours CUBE.S | p. 59 |
| Accompagner au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire | p. 60 |

Structures ressources

| | |
|---|-------|
| Service Sécurité qualité, usagers, ressources – Bureau Usager, valorisation, innovation | p. 61 |
|---|-------|

DÉCOUVRIR DES MÉTIERS ET L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE SON TERRITOIRE

PARCOURS DE DÉCOUVERTE DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES, DES MÉTIERS, DES FORMATIONS ET DU TERRITOIRE

| | |
|---|-------|
| Parcours de découverte des filières professionnelles, des métiers, des formations et du territoire | p. 64 |
| Plateforme de stages de 3 ^e | p. 66 |
| Dispositifs d'aide à la construction du projet professionnel soutenus par le Département | p. 67 |
| <i>Parcours école entreprise • Forum des métiers • Création de mini entreprise en classe • Aides du Département aux publics spécifiques</i> | |

AGIR EN FAVEUR D'UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN ET APAISÉ POUR DES CONDITIONS OPTIMALES D'APPRENTISSAGE ET FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES ADOLESCENT·E·S

ACTIONS DE PRÉVENTION POUR UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

| | |
|---|-------|
| La mission climat scolaire | p. 72 |
| Actions de prévention spécialisée dans les collèges | p. 75 |

| | |
|---|-------|
| Actions de planification familiale dans les collèges | p. 76 |
| Jeunes contre le sexisme | p. 77 |
| Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) Point accueil écoute jeunes (PAEJ) / Actions collectives à l'espace Tête à tête | p. 79 |
| Accompagnement des collégien·ne·s temporairement exclus (ACTE) | p. 80 |
| Structures ressources | |
| Points accueil écoute jeunes (PAEJ) | p. 81 |
| Maisons des adolescent·e·s (MDA) | p. 82 |
| Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) : Centre de ressources | p. 83 |

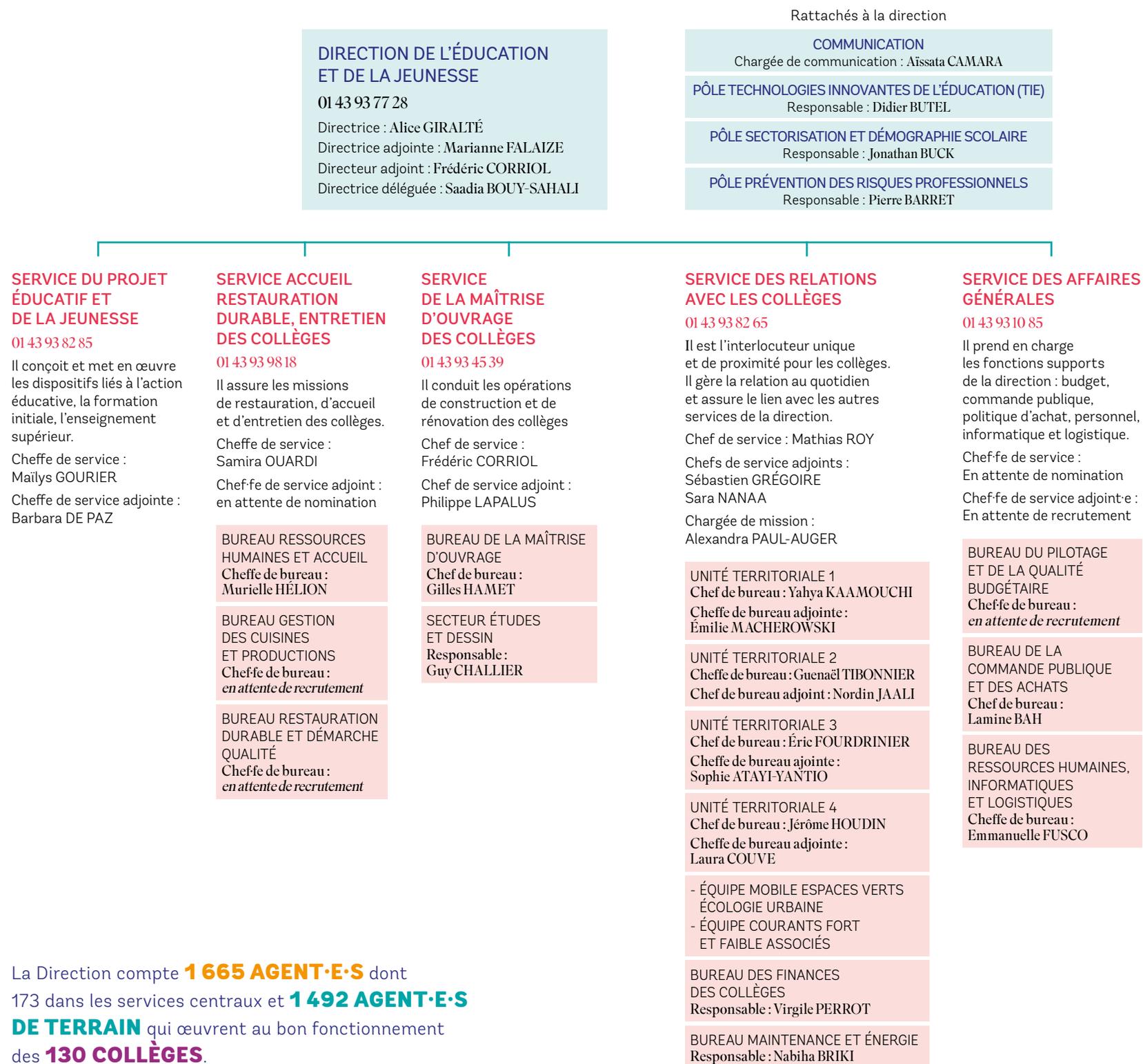
PARCOURS POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

| | |
|--|-------|
| <i>Pour la santé des jeunes : informations et dépistages • Actions de prévention santé au collège</i> | p. 84 |
| Sensibilisation à la sécurité des déplacements et à la mobilité durable <i>Programme de prévention • Vélo école : apprendre à faire du vélo en sécurité</i> | p. 86 |
| Projet départemental de la pause méridienne | p. 87 |
| Les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) au cœur du dispositif sport au collège | p. 88 |
| Un partenariat fort avec l'Union nationale du sport scolaire 93 (UNSS 93) | p. 90 |
| Une offre événementielle « sport scolaire » au service des collégien·ne·s | p. 91 |
| Des séjours sportifs pour soutenir les projets éducatifs et sportifs des collégiens | p. 92 |
| Collèges en Jeu | p. 93 |

COÉDUCATION

| | |
|---|-------|
| Appel à initiatives en faveur de la coéducation | p. 94 |
| Espaces partagés, espaces parents | p. 95 |





La Direction compte **1 665 AGENT·E·S** dont 173 dans les services centraux et **1 492 AGENT·E·S DE TERRAIN** qui œuvrent au bon fonctionnement des **130 COLLÈGES**.

LES ENJEUX ET MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction de l'Éducation et de la Jeunesse répond à plusieurs enjeux :

- ▶ assumer les nouvelles missions issues de la deuxième décentralisation d'août 2004 ;
- ▶ mettre en œuvre les priorités fixées par l'exécutif départemental, à savoir mettre à disposition des équipes, des collèges en bon état de fonctionnement, répondre aux évolutions pédagogiques et technologiques et promouvoir l'épanouissement et la sérénité au sein des collèges.
- ▶ contribuer à l'élaboration et au pilotage des politiques éducatives et de la jeunesse départementales ;
- ▶ fluidifier les relations entre le Département et les EPLE grâce au regroupement des principaux services départementaux qui interviennent dans les collèges.

L'organigramme actualisé sera très prochainement disponible sur l'espace numérique de travail « Webcollège ».

SECRETARIAT

| | | |
|--------------------|----------------|------------------------------|
| Farida KHIRAT | 01 43 93 82 85 | fkhirat@seinesaintdenis.fr |
| Khady FATY | 01 43 93 69 54 | kfaty@seinesaintdenis.fr |
| Dominique SOULLARD | 01 43 93 69 94 | dsoullard@seinesaintdenis.fr |

CHEFFE DE SERVICE

| | | |
|----------------|----------------|-----------------------------|
| Maïlys GOURIER | 01 43 93 82 80 | mgourier@seinesaintdenis.fr |
|----------------|----------------|-----------------------------|

CHEFFE DE SERVICE ADJOINTE

| | | |
|----------------|----------------|---------------------------|
| Barbara DE PAZ | 01 43 93 69 99 | bdepaz@seinesaintdenis.fr |
|----------------|----------------|---------------------------|

CLIMAT SCOLAIRE

| | | |
|------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Noria BELGHERRI (bassin 1) | 01 43 93 79 34 | nbelgherri@seinesaintdenis.fr |
| Chahra CHIBATI (bassin 2) | 01 43 93 69 70 | cchibati@seinesaintdenis.fr |
| Laurie POTIER (bassin 3) | | lpotier@seinesaintdenis.fr |
| Marie-Paule CORBI (bassin 4) | 01 43 93 69 53 | mpcorbi@seinesaintdenis.fr |
| Khady FATY | 01 43 93 69 54 | kfaty@seinesaintdenis.fr |

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ENVIRONNEMENT

| | | |
|-----------------|----------------|-------------------------------|
| Azwaw BENAMARA | 01 43 93 45 54 | azbenamara@seinesaintdenis.fr |
| Chloé BONNEFOND | 01 43 93 40 97 | cbonnefond@seinesaintdenis.fr |

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, PARENTALITÉ

| | | |
|----------------|----------------|---------------------------|
| Barbara DE PAZ | 01 43 93 69 99 | bdepaz@seinesaintdenis.fr |
|----------------|----------------|---------------------------|

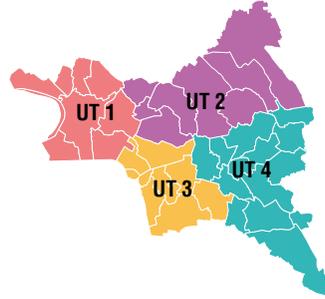
DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

| | | |
|--|----------------|-----------------------------|
| Fatima LARONDE | 01 43 93 69 85 | flaronde@seinesaintdenis.fr |
| Plate-forme « Mon stage de 3 ^e » : Pascale MOUHOT | 01 43 93 40 93 | pmouhot@seinesaintdenis.fr |

ODYSSÉE JEUNES

| | | |
|---------------|----------------|---------------------------|
| Natacha CARRE | 01 43 93 40 92 | ncarre@seinesaintdenis.fr |
|---------------|----------------|---------------------------|

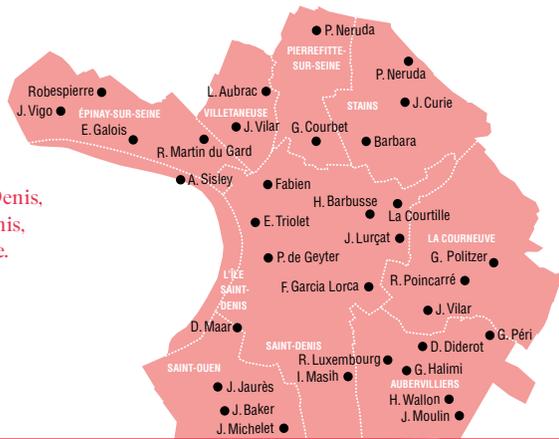
La carte du département référence les quatre unités en charge des quatre unités en charge de votre collège, et vous permet d'identifier votre interlocuteur au quotidien.



UNITÉ TERRITORIALE 1

Villes concernées : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse.

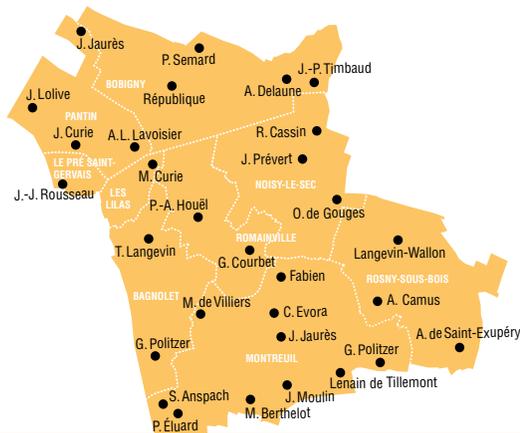
Chef de bureau : Yahya KAAMOUCHI
Cheffe de bureau adjointe : Émilie MACHEROWSKI



UNITÉ TERRITORIALE 3

Villes concernées : Bagnolet, Bobigny, Les Lilas, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Rosny-sous-Bois.

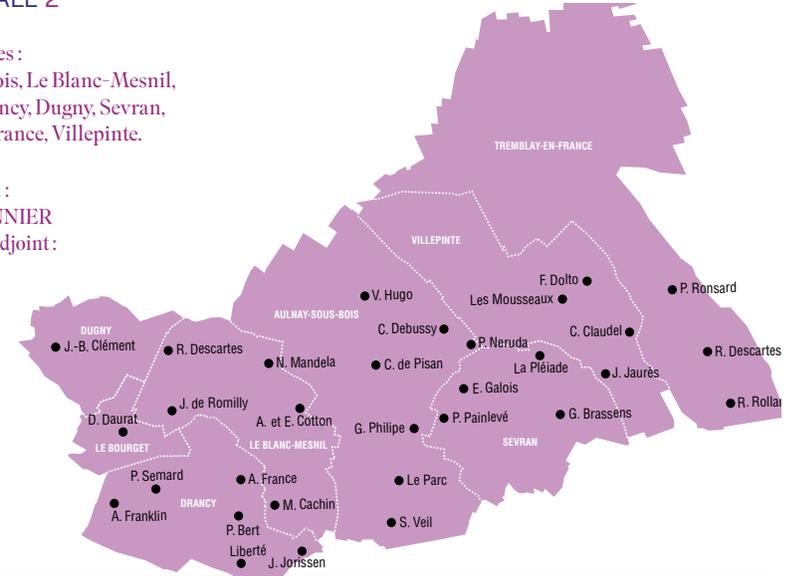
Chef de bureau : Eric FOURDRINIER
Cheffe de bureau adjointe : Sophie ATAYI-YANTIO



UNITÉ TERRITORIALE 2

Villes concernées : Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Drancy, Dugny, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte.

Cheffe de bureau : Guenaël TIBONNIER
Chef de bureau adjoint : Nordin JAALI



UNITÉ TERRITORIALE 4

Villes concernées : Bondy, Clichy-sous-Bois, Gagny, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Vaujours, Villemomble.

Chef de bureau : Jérôme HOUDIN
Cheffe de bureau adjointe : Laura COUVE





Appel à projets pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques. Les groupes d'élèves composés d'élèves de CM2 et de 6^e pour les projets autour de la transition CM2-6^e.

OBJECTIFS

Soutenir les directions des collèges et les équipes pédagogiques, dans le cadre de leur politique d'établissement, pour la mise en œuvre de projets pérennes et/ou innovants en faveur des élèves.

DESRIPTIF

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des orientations du Département et de la réglementation de l'Éducation nationale. Ils devront traiter l'un des thèmes suivants :

- transition écologique : alimentation durable, biodiversité urbaine, changement climatique, gestion des déchets, mobilité douce, énergie et qualité de l'air ;
- Agora : liberté d'expression, éducation aux médias, éveil de l'esprit critique,

soutien au débat éclairé des collégien-ne-s... ;

- santé des collégien-ne-s : en particulier éducation à la vie affective et sexuelle, santé sexuelle, PSC1, nutrition... ;
- actions de solidarité : partage des valeurs du *care* avec les collégien-ne-s, soutien à l'engagement sur le territoire, actions intergénérationnelles... ;
- prévention du décrochage scolaire : remobilisation scolaire, soutien des décrocheurs-euses actifs-ves ou passifs-ves, prévention des conduites pré-prostitutionnelles, dispositifs d'exclusion-inclusion, mesures de responsabilisation, découverte des métiers et lutte contre l'autocensure... ;
- lutte contre les discriminations : discriminations de genre ou liées à l'identité de genre, ou liées à l'ethnie, l'origine, la nationalité, la religion, discriminations liées au handicap... ;
- prévention des violences scolaires : justice scolaire, prévention des violences et du harcèlement, risques des écrans... ;
- lutte contre les dégradations et appropriation des locaux ;

- préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les porteurs de projets doivent remplir un formulaire accessible à l'adresse suivante : mesdemarches.seinesaintdenis.fr à la rubrique Collèges. Parallèlement, le-la chef-fe d'établissement doit valider le dépôt des dossiers émanant de son collège sur cette même plateforme. Pour toute information complémentaire et pour un accompagnement, vous pouvez contacter le service.

MODE DE FINANCEMENT

Le montant du financement est variable selon la dimension des projets. Le règlement intérieur (ou guide pratique) de l'appel à projets est disponible sur la plateforme mesdemarches.seinesaintdenis.fr à la rubrique Collèges. Le collège doit participer au financement du projet.

Jeux Olympiques et Paralympiques

130 PAYS DANS 130 COLLÈGES

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les collèges publics de Seine-Saint-Denis. Le projet engage l'établissement entier.

OBJECTIF

Afin de créer une dynamique d'appropriation des JOP par les jeunes du territoire, le Département souhaite proposer aux 130 collèges publics de son territoire et dont il a la charge de représenter l'un des 205 pays participant aux compétitions olympiques.

DESRIPTIF

Le projet durera de septembre 2021 jusqu'au démarrage de la compétition des JOP.

Chaque collège émettra des vœux sur les pays qui l'intéressent, et tirera au sort le pays sur lequel il sera thématiqué pendant les 3 années scolaires. Chaque collège pourra ensuite être accompagné pour mener des activités lui permettant de mieux découvrir le pays : les collégien-ne-s pourront bénéficier d'ateliers en lien avec les enseignements pluridisciplinaires, de rencontres de sportifs de haut niveau issus de ce pays (en présentiel ou en visioconférence en fonction des opportunités), de rencontres avec des associations de Seine-Saint-Denis valorisant la culture locale et les migrations, voyages scolaires sur place en lien avec les JOP, etc.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges volontaires doivent se rapprocher du service du Projet éducatif et de la jeunesse ou de la Délégation aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

MODE DE FINANCEMENT

Le projet est partiellement pris en charge par le conseil départemental.

Urbanités Numériques En Jeux (UNEJ)

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les collèges publics de Seine-Saint-Denis. Le projet engage au moins une classe mais de préférence un niveau scolaire.

OBJECTIFS

Le projet, proposé à 10 collèges de la Seine-Saint-Denis, a été initié par Bernard Stiegler et est porté par l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI) du centre Pompidou.

Il vise à promouvoir de nouvelles filières dans les métiers de la ville et de la construction en sensibilisant les élèves de collèges du Département aux nouvelles technologies urbaines numériques, à partir de la pratique du jeu vidéo Minetest (version libre de Minecraft) adaptée à la modélisation des établissements scolaires, puis de projets dans leurs quartiers, puis de projets pour la reconversion du Village olympique et paralympique (VOP).

Mis en œuvre sur 4 ans par des équipes enseignantes

volontaires formées par l'IRI et le rectorat, l'ambition du projet UNEJ est de permettre à une génération d'élèves (et à travers eux à leurs familles), à travers leur appropriation de la reconversion du VOP, d'être acculturée aux nouvelles techniques de programmation, de construction et de gestion urbaine liées la numérisation ainsi qu'aux enjeux de la ville de demain : quelle citoyenneté dans la ville numérique ? Comment construire une ville durable ? Comment faciliter le « vivre ensemble » ?, etc.

Ce projet, au-delà de sa capacité à constituer un objet pédagogique valorisant pour les professeurs et enthousiasmant pour les élèves, peut permettre d'engager sur la décennie à venir l'émergence d'un réel nouveau génie urbain en Seine-Saint-Denis, soit d'une nouvelle manière de concevoir, produire et gérer le développement urbain qui serait fondée sur le déploiement d'intelligences relationnelles des habitant·e·s entre eux à travers le territoire et par une appropriation approfondie des technologies.

DESRIPTIF

Les élèves sont amenés à modéliser progressivement sur Minetest leur environnement extérieur (le collège, son environnement proche, puis la ville) afin de proposer leur vision de la ville de demain.

Les enseignant·e·s sont accompagné·e·s et soutenu·e·s par l'équipe des partenaires du projet, animée par l'IRI. En plus d'une élaboration conjointe des programmes des ateliers à mener avec les élèves, réalisée pendant la **formation**, il leur sera proposé des **interventions dans leurs classes de professionnel·le·s et de chercheur·euse·s, des rencontres avec les entreprises partenaires et celles des filières concernées et des visites sur le terrain.**

Le partenariat et les rencontres avec les acteurs professionnels de ces filières permettront une réflexion conjointe sur les enjeux urbains à l'ère numérique, une adaptation des projets des élèves aux contraintes et nécessités des entreprises et une appropriation par

les entreprises des nouvelles pistes ouvertes par les élèves. Elles ouvriront un espace de co-construction des métiers et filières de demain.

De plus, tout au long du projet, **les élèves documenteront (par la modélisation mais aussi par écrit, en audio, en vidéo, etc..)**

leurs démarches et projets, constituant une nouvelle base contributive de données territoriales et construisant ainsi les outils pour devenir les ambassadeurs de leurs nouveaux savoirs. Chaque année, une journée de rendu public des projets (au conseil départemental ou en association avec lui) sera réalisée pour présenter l'avancement du projet et le mettre en débat avec les entreprises, habitants et acteurs publics du territoire. À partir de la fin de l'année scolaire 2022, des expositions annuelles des projets modélisés seront organisées. En juin 2024, une exposition de grande ampleur réunira l'ensemble des projets, à l'occasion des JOP.

Ces différentes formes de restitution et de valorisation du projet sur le territoire participeront aussi des échanges avec les entreprises, de la mise en valeur des nouveaux savoirs des élèves et de l'appropriation par les entreprises de ces nouvelles démarches.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le collège doit s'engager sur toute la durée du projet, soit jusqu'à la fin de l'année 2024.

MODE DE FINANCEMENT

Le Département subventionne le projet, et le rectorat organise la formation des équipes.

Sport et santé au collège – Défi-Forme Santé

Le Département s'engage résolument dans le développement du sport-santé sur le territoire, ainsi que la prévention de risques liés à la sédentarité tels que l'obésité.

PUBLIC CONCERNÉ

Les collèges peuvent orienter vers le dispositif :

- tous les élèves en situation de sédentarité, de surpoids ou d'obésité peuvent participer aux parcours de sport santé ;
- ces parcours visent également les élèves ayant un déficit de confiance en leurs capacités à réussir, une faible estime de soi ou avec un mal-être lié au contexte de puberté.

Les parcours ont lieu sur les vacances scolaires et donnent lieu ensuite vers une orientation vers une activité sportive régulière.

OBJECTIFS

- Accompagner les élèves éloignés de la pratique sportive à exercer des activités physiques adaptées et pérennes.
- Intégrer les pratiques de sport-santé aux politiques d'établissement pour favoriser le bien-être et développer

un climat d'établissement propice à la réussite scolaire.

- Soutenir, à l'échelle du territoire, le dialogue entre les acteurs sportifs et éducatifs pour développer le sport pour tous et le sport santé.
- Impulser des débouchés aux élèves avec des inscriptions dans les clubs du territoire et/ou à l'association sportive du collège.

DESSCRIPTIF

L'association « Sport santé » accueille les élèves lors des vacances scolaires (1 semaine : automne, hiver et printemps) pour un stage d'activités physiques adaptées et articulées autour de pratiques aquatiques et terrestres. Les élèves sont encadrés par des professionnels du sport santé et accompagnés par des intervenants tels que diététicien-ne-s ou étudiant-e-s en STAPS APAS (activités physiques adaptées et de santé). L'association « Sport santé » tient son originalité dans sa composition : présidée par le dr Avronsart, médecin du sport référente départementale, elle associe l'université de Paris 13 au

travers Didier Chapelot, maître de conférence spécialiste de la physiologie alimentaire, et ainsi que Lamine Camara, éducateur sportif spécialisé en sport santé. Pour réaliser le repérage et l'orientation des élèves, les collègues sont invités à intégrer l'action sport santé dans les cadres existants (GPDS, CESC, CVC...). L'implication du chef d'établissement, des professeur-e-s d'EPS, de SVT et professeur-e-s principaux, des infirmier-e-s, de CPE, et de l'assistant-e social-e constitue également une condition de réussite et de suivi des élèves *a posteriori* des stages.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'élève doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques.

MODE DE FINANCEMENT

Le Département verse une subvention à l'association « Sport santé ». Les familles des élèves sont invitées à verser 10 € d'adhésion à la première inscription au stage Défi-forme santé.

Exposition « Manger comme un-e athlète »

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sont bien davantage que des compétitions sportives : dès à présent, ils constituent un outil pour établir des passerelles entre les politiques publiques. Alimentation, santé, sport et éducation peuvent ainsi dialoguer en faveur du bien-être des élèves, du développement de la pratique sportive et de la réussite scolaire.

PUBLIC CONCERNÉ

Les collégien-ne-s de la 6^e à la 3^e mais aussi les élèves de CM1 et CM2 dans le cadre du cycle 3.

OBJECTIF

- Développer les connaissances des élèves sur l'équilibre alimentaire.
- Établir des liens entre alimentation, sport et réussite scolaire.
- Soutenir les collèges dans leurs démarches d'éducation à la santé.

DESSCRIPTIF

Cette exposition présente les liens entre le sport et l'alimentation pour toujours mieux accompagner les collégiens dans l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire. Elle se compose de 9 panneaux kakémonos et d'un panneau magnétique ludique permettant aux collégiens de composer leur propre menu en testant leurs connaissances sur l'équilibre alimentaire. Réalisée en partenariat avec des collégien-ne-s, CPE, infirmier-e et chef-fe-s cuisine, l'exposition propose une approche accessible aux adolescent-e-s, sans les culpabiliser, tout en leur offrant des conseils alimentaires en général et dans le cadre d'une pratique sportive. Simple d'utilisation et itinérante, elle a vocation à être installée dans les réfectoires de demi-pension ou au CDI pour un travail pédagogique collaboratif avec tous les acteurs éducatifs en direction

des élèves : enseignant-e-s (en particulier d'EPS et de SVT), professeurs principaux, infirmier-ère et médecin scolaire, chef-fe cuisine, CPE et assistant-e-s d'éducation et bien sûr parents. L'exposition peut être utilisée pendant la demi-pension ou en classe, servir de support dans le cadre d'un projet plus large ou encore soutenir le travail d'instances comme le CESC et le CVC.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque collège peut solliciter la mise à disposition de l'exposition de son secteur (4 expositions réparties sur les 4 bassins). Il est demandé au pilote du projet de compléter la fiche d'information présentant la démarche éducative. La réservation de l'exposition passe par l'Espace numérique de travail des collèges. Il est demandé aux collèges de la conserver entre 1 à 3 semaines.



ÉVEILLER L'**ESPRIT**
CRITIQUE DES
ADOLESCENTS,
DÉVELOPPER
L'**AUTONOMIE**
DE LA PENSÉE,
ET PERMETTRE
L'**ÉMANCIPATION**
INDIVIDUELLE

Le Département souhaite transmettre des valeurs qui rassemblent.

Par ses actions, le conseil départemental souhaite renforcer la capacité de penser des adolescent·e·s, de comprendre et de critiquer le monde qui les entoure, pour contribuer à leur réussite et à leur émancipation. Il veut également développer largement

l'accès à l'art et à la culture. Enfin, il s'engage pour former les éco-collégien·ne·s, pour permettre aux jeunes de se saisir des enjeux environnementaux et de construire le monde de demain.

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ



Odyssée jeunes

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques. Les groupes d'élèves composés d'élèves de CM2 et de 6^e pour les projets autour de la transition école/collège.

OBJECTIFS

- Soutenir la réalisation de projets pédagogiques comportant un voyage scolaire organisé par les collèges de Seine-Saint-Denis.
- Favoriser l'ouverture culturelle des élèves de Seine-Saint-Denis.

DESRIPTIF

Créé en 2009 dans le cadre d'un partenariat entre le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la DSDEN et la fondation BNP Paribas, le programme Odyssée Jeunes s'efforce de répondre à deux enjeux principaux :

- favoriser la mobilité et l'ouverture culturelle des collégien-ne-s du département au travers d'un projet pédagogique comprenant un voyage scolaire ;
- permettre au plus grand nombre d'élèves de pouvoir

en bénéficier et en particulier les collégien-ne-s issus des familles les plus modestes.

À vocation pédagogique et culturelle, les voyages financés par Odyssée Jeunes s'inscrivent dans les thématiques suivantes : découverte des lieux de mémoire et de patrimoine, jeux olympiques et paralympiques, découverte et apprentissage d'une langue étrangère, éducation au développement durable, découverte des sciences, éducation à la citoyenneté.

Le projet doit être pluridisciplinaire et favoriser l'implication des élèves.

Il doit comprendre un voyage scolaire et plusieurs actions (sortie scolaire, exposition...) qui constitueront des jalons d'étapes du projet. Le voyage doit répondre à des objectifs pédagogiques bien définis et approfondir, sous un autre angle, les questions étudiées en classe. Il doit s'inscrire dans un projet pédagogique plus global qui doit courir sur toute l'année scolaire. Deux appels à projets sont organisés chaque année.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les collèges du département peuvent déposer un ou plusieurs projets de demande de subvention en se connectant sur le site odyseejeunes.com. Pour élaborer leur projet, les porteurs peuvent se rapporter au guide pratique en ligne qui apporte toutes les précisions sur les critères de sélection. Le projet doit être validé en conseil d'administration du collège. Les dossiers sont ensuite examinés par le comité de sélection Odyssée Jeunes qui réunit le conseil départemental et la DSDEN ainsi que la fondation BNP Paribas.

MODE DE FINANCEMENT

La subvention sera d'un montant maximum de 15 000 €. Elle vise à diminuer la participation financière des familles des élèves. L'établissement scolaire doit donc apporter une contribution pour la part accompagnateur. Un établissement ne peut recevoir plus de 15 000 € de financement par session quel que soit le nombre de projets financés.

Handéo

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les collèges publics de la Seine-Saint-Denis.

OBJECTIFS

Le Département s'est engagé dans un projet de « Territoire 100% inclusif », dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le secrétaire d'État au handicap en 2019. La Seine-Saint-Denis « 100% Inclusive » porte une ambition commune autour de politiques publiques « augmentées », tournées vers une exigence d'une société inclusive, impactant toutes les dimensions de la vie personnelle et sociale des personnes en situation de handicap.

DESRIPTIF

La démarche d'impulsion de collèges 100% inclusifs est conçue en 2 temps :

- expérimenter dans des collèges pilotes des actions visant à améliorer la connaissance du handicap et promouvoir l'inclusion ;
- déployer à l'ensemble des collèges les outils et méthodes d'animation

Étape 1 du projet : sensibilisation des équipes éducatives

Après une première présentation du projet global du Département sur l'Espace Numérique de Travail (ENT), des temps de sensibilisation sont organisés en visioconférence à destination de la communauté éducative (enseignant-e-s, AED, équipe administrative, personnel de la restauration et d'entretien), sur les sujets suivants :

- points clés de la loi handicap et citoyenneté, la notion d'inclusion, les différentes catégories de handicap ;
- premières pistes pour appuyer la communauté éducative dans la prise en compte du projet dans le projet d'établissement et sa déclinaison en actions.

Étape 2 du projet : accompagnement de groupes de collégien-ne-s volontaires dans la construction d'outils pour tous-tes les collégien-ne-s

Il s'agit de créer des outils par et pour les collégiens sur ce que signifie l'inclusion

pour eux et comment elle se traduit au collège et dans leur quotidien.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges souhaitant participer au projet doivent se rapprocher du service du Projet éducatif et de la jeunesse.

MODE DE FINANCEMENT

Le projet est pris en charge par le Département.

Parcours « la Seine-Saint-Denis, territoire de la citoyenneté européenne »

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e et les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

PROGRAMME

Le conseil départemental soutient et accompagne des initiatives d'établissement ou d'enseignant-e-s sur la citoyenneté européenne :

- mise à disposition de publications ou supports pédagogiques sur l'Union européenne pour les enseignant-e-s ou leurs classes ;
- séances d'éducation à la citoyenneté européenne avec l'intervention dans

les classes d'associations partenaires et/ou d'un euro-député ; ces séances peuvent aussi venir compléter un projet Odyssee Jeunes portant sur la citoyenneté européenne ;

- accompagnement dans le montage de projet de simulations de Parlement européen dans un format adapté aux collégien-ne-s avec l'appui d'associations partenaires.

Les enseignant-e-s peuvent solliciter l'équipe du service Europe par mail, téléphone ou lors des permanences organisées au sein du centre de ressource Via le Monde.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription souhaitée : toute l'année.

MODE DE FINANCEMENT

Les publications et supports pédagogiques mis à disposition dans le cadre du CIED sont gratuits. Les interventions pédagogiques des associations actives dans le champ de la citoyenneté européenne s'effectuent dans le cadre des partenariats établis par le conseil départemental.



Parcours citoyenneté mondiale et développement durable



PUBLIC CONCERNÉ

Tout établissement de Seine-Saint-Denis qui souhaite monter un parcours de sensibilisation à la citoyenneté mondiale et l'interdépendance.

OBJECTIFS

- Déconstruire les stéréotypes et les représentations sur un pays ou un contexte culturel différent du sien.
- Donner des éléments de compréhension des grands déséquilibres planétaires et encourager la réflexion des élèves sur les moyens d'y remédier.
- Interroger les différents modèles de développement et les enjeux de citoyenneté qui découlent de la mondialisation.
- Accompagner les initiatives des établissements scolaires sur les temps forts de la solidarité internationale tels que la campagne Aliment'erre, le festival des solidarités,

la quinzaine du commerce équitable, la semaine du développement durable...

DESRIPTIF

Les parcours thématiques sont co-élaborés avec les enseignant·e·s, à partir des programmes scolaires et des circulaires concernant l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale. Ils se composent de deux à quatre séances autour de thématiques choisies par les enseignant·e·s. Ces séances fondées sur la participation active, peuvent également prendre la forme de projections/débats ou de visites sur site. Un autre type d'accompagnement existe : ce sont les préparations au départ lorsqu'une classe est impliquée dans un échange culturel ou un séjour à l'international dans le cadre du dispositif Odyssée Jeunes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription souhaitée : de juin à octobre.

MODE DE FINANCEMENT

Le centre de ressource départemental Via le Monde prend à sa charge les prestations des intervenant·e·s (acteur·rice·s de la solidarité internationale) et les frais de diffusion de films. Les autres frais sont à la charge des établissements.

Pratiquer les gestes qui sauvent : une posture citoyenne des collégien·ne·s



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6e à la 3e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principaux réflexes pour protéger la victime et les témoins.
- Expliquer comment alerter les secours d'urgence adaptés.
- Former les élèves aux gestes de secours pour empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

DESRIPTIF

Le Département souhaite soutenir le développement des actions de formation aux premiers secours organisées en collège dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Des groupes de collégien·ne·s volontaires dans le cadre

d'un engagement citoyen, suivent un atelier en période scolaire ou hors scolaire dans le cadre de la pause méridienne par exemple.

Une attestation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) est délivrée à l'issue de la formation à chaque élève qui atteste de l'aptitude à prévoir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les porteurs de projets doivent déposer leur demande dans l'appel à projets pédagogiques, accessible à l'adresse suivante : mesdemarches.seinesaintdenis.fr (rubrique Collèges). Parallèlement, la·le chef·fe d'établissement doit valider le dépôt des dossiers émanant de son collège sur cette même plateforme.

MODE DE FINANCEMENT

Le montant du financement est variable selon la dimension des projets.

STRUCTURE RESSOURCE

Citoyenneté mondiale

Via le Monde est un centre ressource spécialisé sur les questions de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale. Le centre ressource soutient les initiatives et propose des ressources documentaires et une expertise sur le montage de projet.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout établissement de Seine-Saint-Denis impliqué dans un projet de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale.

RESSOURCES DISPONIBLES

Le Centre ressource Via le monde propose :

- plus de 12 000 références (ouvrages, expositions, films...) du centre de documentation sur des thématiques variées (mondialisation, droits humains, gestion des ressources naturelles, migrations, etc.);

- des rendez-vous méthodologiques individualisés pour aider à la construction de projets;
- une publication semestrielle à destination des équipes éducatives du Département, « les Carnet de l'ECM » www.vialemonde93.net.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATIONS

Via le Monde accompagne les équipes éducatives à monter des projets de citoyenneté mondiale avec un public jeune ou une action d'éducation à la citoyenneté mondiale. Ces formations gratuites et prises en charge par le Département de la Seine-Saint-Denis peuvent être proposées sur mesure, en fonction des projets éducatifs.

Le centre de documentation est libre d'accès.

Mais nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès de la chargée de projets éducatif·ve·s pour un accompagnement spécifique.

Les horaires d'ouverture :
mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30
et mercredi et vendredi de 9 h 30 à 17 h 30.

Via le Monde :
 Immeuble européen 3 –
 Papillon (RDC gauche)
 225 av. Paul-Vaillant-Couturier
 93000 bobigny

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Madmagz

Le Département a engagé un partenariat avec « Madmagz », site internet collaboratif qui propose des outils de création de médias, journaux scolaires, newsletters, supports pédagogiques..., à destination des établissements scolaires. Tous les collèges du territoire sont abonnés et peuvent utiliser la ressource. Des formations sont régulièrement proposées aux enseignant·e·s.

Educ'ARTE

Le Département a manifesté son intérêt pour promouvoir Educ'ARTE auprès des collèges publics de son territoire. Il leur permet, s'ils le souhaitent, de souscrire un abonnement, dans le respect de la liberté pédagogique de la communauté éducative et de l'autonomie des établissements. L'accès au service « Educ'ARTE » se fait via l'Espace Numérique de Travail « Webcollège ».

Cartooning for Peace

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Suite aux attentats de *Charlie Hebdo*, le Département a initié depuis 2015 un partenariat avec l'association « Cartooning for Peace », présidée par Plantu, afin de promouvoir auprès des collégien·ne·s et de la communauté éducative la liberté d'expression et d'opinion notamment celle de la presse.

DESRIPTIF

L'intervention de l'association se décline selon les modalités suivantes :

- temps de sensibilisation à la pédagogie autour du dessin de presse à destination des enseignant·e·s;

- mise à disposition d'une exposition au sein de l'établissement pour une durée de 2 à 3 semaines (2 expositions et un support pédagogique sont proposés : « Dessins pour la paix » ou « Tous migrants »);
- organisation de 2 ateliers animés par un dessinateur·rice de presse étranger (temps d'échanges et de pratiques sur le dessin, le métier de dessinateur·rice, la liberté de la presse à l'étranger...).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Un appel à projets sera adressé à l'ensemble des établissements au premier trimestre.

MODE DE FINANCEMENT

L'ensemble du parcours est gratuit pour les établissements.

Programme AGORA



En poursuivant un engagement volontariste en matière d'éducation aux médias et à l'information depuis de nombreuses années (résidences de journalistes, parcours d'éducation au regard, projet Cartooning for peace, dispositifs de prévention de l'usage des réseaux sociaux et d'éducation à la citoyenneté...), le Département entend proposer des projets adaptés et singuliers aux 130 collèges publics de Seine-Saint-Denis dans le cadre de son nouveau programme Agora. Celui-ci a été élaboré en concertation avec l'Éducation nationale et le CLEMI de l'académie de Créteil.

Fédérant de multiples partenaires et visant à rendre les élèves pleinement acteur-trice-s de leur parcours de jeune citoyen-ne, Agora repose sur 3 piliers : la formation et l'accompagnement des professionnel-le-s qui interviennent auprès

des élèves; les actions auprès des élèves; la restitution des travaux avec une place faite notamment aux parents. Agora présente en outre la spécificité d'articuler la rencontre, la pratique et les apprentissages. Parce que tout projet se conçoit à partir des envies, du contexte et des besoins identifiés par chacun des collèges volontaires, différents niveaux d'intervention ont été pensés au sein du programme Agora, de la sensibilisation au projet d'établissement, en passant par le parcours classe.

Ces 4 niveaux décrits dans les pages comprennent :

- des actions Agora (niveau 1);
- des parcours Agora (niveau 2);
- des résidences Agora (niveau 3);
- des collèges expérimentaux Agora (niveau 4).

Par ailleurs, les projets tels que Appel à projets pédagogiques, Cartooning for Peace, Projets de prévention autour des réseaux sociaux, ou encore Projets citoyens de la direction de l'éducation et de la jeunesse sont poursuivis dans le cadre du programme Agora.

Actions Agora (niveau 1)

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e dont les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Les actions Agora consistent à favoriser la rencontre entre professionnel-le-s des médias et collégien-ne-s via un jumelage. Celui-ci peut permettre, en concertation entre les intervenants et les équipes pédagogiques :

- la découverte des métiers du journalisme;
- la mise en place d'ateliers-débat ou de conférences;
- l'accompagnement à l'élaboration d'un média...

DESRIPTIF

Ce niveau de sensibilisation consiste, à l'échelle du collège, en l'animation, par les marraines/parrains bénévoles, d'actions ponctuelles au sein des établissements avec une ou plusieurs classes et sur 2 à 8 heures par an autour de thématiques plurielles définies entre chaque marraine/parrain et le collège jumelé.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODE DE FINANCEMENT

Pour l'année scolaire 2021/2022, les collèges sont invités à se manifester auprès du département avant le mois de novembre 2021. Les actions reposent sur l'engagement bénévole des marraines et parrains qui figurent au sein d'un fichier disponible sur l'ENT des directions d'établissement. Celui-ci étant actualisé fréquemment, il peut être demandé à tout moment auprès du département qui assure les jumelages entre professionnel-le-s des médias et de l'information et collèves.

Parcours Agora (niveau 2)

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes, de la 6^e à la 3^e dont les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Les parcours Agora ont pour objectif de s'adresser au plus grand nombre d'élèves, sur l'ensemble du territoire et au sein des 130 collèges publics que compte le Département.

Les objectifs en sont les suivants :

- créer les conditions d'une réelle rencontre avec un-e professionnel-le du monde des médias et de l'information, de la culture ou de la recherche ou une personnalité engagée sur les enjeux de liberté d'expression;
- donner la possibilité aux collégien-ne-s de faire l'expérience de production ou de lecture critique de contenus divers, de l'argumentation et du débat;
- permettre aux élèves de développer leur esprit critique, d'acquérir des connaissances et repères partagés en s'appuyant sur les enseignements par ailleurs dispensés, exprimer leur sensibilité et leur point de vue, se forger un jugement et s'engager en respectant les règles de droit;
- favoriser l'ouverture des élèves à la diversité et la complexité des enjeux du monde contemporain;
- impliquer activement les familles des élèves au sein des parcours.

DESRIPTIF

Conçus sur le modèle des parcours La Culture et l'art au collège (CAC) déployés depuis plus de 10 ans, ces parcours, à l'échelle d'un groupe classe permettent la rencontre avec le monde des médias et de l'information, la pratique et le débat. Cela se déploie par des temps de pratique individuelle/collective en lien avec les médias, l'information et la liberté d'expression (environ 20 heures), des temps consacrés aux sorties/à la découverte des médias et à la fabrique de l'information (environ 10 heures), des temps de réflexion/débat (environ 10 heures).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les structures, une fois les parcours co-construits avec les collèges, déposent les propositions visées par la-lecheffe d'établissement entre mars et mai pour l'année scolaire suivante. Les résultats de cet appel à projets sont communiqués début juillet.

Le nombre de parcours par collège (CAC et Agora compris, s'il y a au moins un parcours Agora déposé) est plafonné à 4.

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours Agora sont gratuits pour les collèges et sont pris en charge par le Département à hauteur de 3 800 € maximum, versés sous forme de subvention aux structures.

Résidences Agora (niveau 3)

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e dont les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques dans le cadre d'un projet rayonnant sur l'ensemble du collège.

OBJECTIFS

L'éducation aux médias et à l'information devient un enjeu majeur dans un contexte où le développement des outils numériques questionne la production et la réception de l'information (chaînes d'information en continu, réseaux sociaux...). En effet, si ces outils facilitent l'expression et la participation de chacun·e au débat public, ils peuvent aussi susciter par ailleurs le développement du complotisme ou des « fake news ».

En favorisant l'accueil de personnalités œuvrant dans le champ des médias et de l'information dans les collèges, il s'agit de permettre aux élèves et à la communauté éducative de se confronter aux enjeux de création et de production de contenus, en partageant avec des professionnel·le·s un processus qui combine travail de documentation et d'investigation pour élaborer et mettre en débat des points de vue.

Il s'agit de contribuer à construire pour chacun·e une pratique citoyenne des médias :

- qui favorise une lecture critique et distanciée de leurs contenus et permette une initiation aux langages, aux formes médiatiques pour pouvoir s'informer suffisamment, s'exprimer librement et produire soi-même de l'information ;
- qui permette le développement d'une compétence de recherche, de sélection et d'interprétation de l'information, ainsi que d'évaluation des sources et des contenus ;
- qui contribue à la compréhension des médias, des réseaux et des

phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique, scientifique, culturelle...

DESRIPTIF

Depuis 2017, le conseil départemental invite chaque année un·e professionnel·le des médias et de l'information ou un collectif pour 6 à 8 mois de résidence au sein des collèges du département. Ces projets d'éducation aux médias et à l'information privilégient l'entrée par la pratique journalistique et se déclinent entre temps d'ateliers pratiques en classe (40 heures) et sur le terrain, séances dédiées aux notions clés du journalisme et parcours culturel.

Le projet concerne un à plusieurs groupe·s classe. Plusieurs partenaires rejoignent le programme Agora aux côtés du département et de l'association Citoyenneté Jeunesse pour mener les résidences au sein de huit collèges du département : Les Ateliers Médicis, F93, Radio France... Les partenaires proposent à 8 collèges du département d'accueillir en résidence des professionnel·le·s du monde

des médias et de l'information, de la culture ou de la recherche au sein de leur établissement autour d'une thématique commune. La résidence s'organise autour :

- de temps d'ateliers, d'échanges et de débats ;
- de temps d'ouverture (visite d'une rédaction, participation à une émission radiophonique ou télévisuelle...);
- d'un temps de clôture permettant la restitution des projets.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour l'année scolaire 2021/2022, les résidences sont conçues et financées par le conseil départemental et proposées aux collèges via ses partenaires. Les collèges intéressés doivent se manifester au plus tard au mois de mars pour l'année scolaire suivante (soit mars 2022 pour une résidence 2022/2023).

MODE DE FINANCEMENT

Les résidences sont gratuites pour les collèges. Les structures partenaires bénéficient d'une subvention pour financer l'ensemble des frais inhérents à la résidence.

Des collèges expérimentaux Agora (niveau 4)

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e dont les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques dans le cadre d'un projet rayonnant sur l'ensemble du collège.

OBJECTIFS

La labellisation Agora d'un collège doit permettre :

- une fédération des équipes éducatives ;
- la constitution d'une dynamique rayonnant sur l'ensemble du collège dans la durée ;
- la mise en réseau avec des acteurs locaux, départementaux et métropolitains ;
- la réalisation de projets EMI venant nourrir, développer et enrichir le projet d'établissement.

DESRIPTIF

Les collèges Agora placeront l'éducation aux médias et à l'information au cœur de leur projet d'établissement afin d'imprégner l'ensemble des projets et approches

pédagogiques et d'initier de nouvelles dynamiques éducatives. Bénéficiant de moyens financiers spécifiques et pluriannuels apportés par le conseil départemental, ils seront assistés par différents partenaires et auront vocation à devenir ressources pour la communauté éducative du territoire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés doivent se manifester au plus tard en début d'année civile qui précède l'année scolaire à partir de laquelle le collège sera labellisé Agora (soit janvier/ février 2022 pour l'année scolaire 2022/2023).

MODE DE FINANCEMENT

Tous les projets menés dans le cadre du collège Agora sont gratuits pour les collèges. Les structures partenaires bénéficient d'une subvention départementale ou s'engagent à les financer dans le cadre de leurs activités et au bénéfice des collèges du territoire par le biais d'un partenariat avec le Département.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

In Situ, artistes en résidence dans les collèges



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e dont les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques dans le cadre d'un projet rayonnant sur l'ensemble du collège.

OBJECTIFS

Les résidences In Situ ont pour ambition de permettre aux élèves d'expérimenter d'autres modes de faire et de penser en présence d'artistes et/ou de chercheurs, dans le cadre d'un jumelage entre leur collège et une structure culturelle.

À cet effet, les objectifs d'une résidence In Situ sont les suivants :

- la prise en compte des collèges dans toute leur singularité dans le montage et la réalisation des résidences de création ou de recherche ;
- l'intégration de la résidence au sein du projet d'établissement, sa capacité à le nourrir ;

- la rencontre entre une démarche de création artistique ou de recherche et un univers pédagogique ;
- la réalisation d'un parcours cohérent et innovant pour les élèves sur toute une année scolaire (compréhension d'un processus de création ou de recherche, appréhension du secteur culturel ou scientifique, ateliers de pratique, parcours du spectateur, prise en compte de l'individualité et du collectif au sein d'un projet de création ou de recherche pleinement intégré à une démarche d'éducation artistique et culturelle) ;
- le soutien aux démarches de création artistique ou scientifique soucieuses de s'inscrire dans des environnements spécifiques et dans un cadre participatif.

DESRIPTIF

Le Département propose chaque année, dans tous les champs culturels et scientifiques (théâtre, cirque, danse, littérature, arts plastiques et numériques, design, mode, sciences humaines, sciences dures...), l'implantation de résidences au sein de plusieurs collèges du territoire.

Chaque résidence est singulière et unique. Elle se conçoit en fonction du territoire et du contexte de l'établissement scolaire mais aussi de l'histoire et des évolutions à l'œuvre au sein de chaque collège. Elles sont le fruit d'un dialogue nourri entre équipes pédagogique et culturelle en vue d'un jumelage fort entre les deux parties et d'une collaboration étroite avec les artistes/chercheurs associés.

Le temps de la résidence est consacré à la recherche

ou à la création mais aussi aux ateliers et temps de rencontres avec les élèves. Environ 60 h d'intervention sont menées auprès des élèves du collège accompagnées d'un parcours du spectateur (au moins trois sorties durant l'année). Les résidences ont vocation à rayonner sur l'ensemble du collège. Deux à quatre classes bénéficient plus particulièrement d'un parcours approfondi avec l'équipe en résidence mais des classes dites « satellites » sont également impliquées (sur des temps d'ateliers, sorties culturelles, temps publics, événement final, etc.). Le jumelage entre le collège et une structure culturelle comprend la résidence de création ou de recherche (une salle au sein du collège doit être dédiée à cet effet), le parcours de pratique artistique, la programmation culturelle (sorties, temps forts

dans le collège...) et l'ensemble de la coordination et de la logistique.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés doivent se manifester au plus tard au mois d'octobre qui précède l'année scolaire durant laquelle aura lieu la résidence (soit octobre 2022 au plus tard pour une résidence 2022/2023). Il sera demandé à tout collège intéressé de remplir un appel à manifestation puis, s'il est retenu de rédiger un cahier d'inspiration qui sera analysé en commission d'attribution et qui constituera le premier socle de dialogue avec la structure culturelle jumelée pour construire la résidence si le collège est retenu.

MODE DE FINANCEMENT

Les résidences In Situ sont gratuites pour les collèges. Les structures culturelles jumelées aux collèges reçoivent une subvention départementale pour chacune des résidences menées.

Les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC)

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes, de la 6^e à la 3^e dont les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Le Département mène depuis plusieurs années une action ambitieuse et concertée en matière d'éducation artistique et culturelle qui allie la fréquentation des œuvres et la rencontre avec des artistes ou chercheur-se-s mais aussi la pratique artistique et l'acquisition de connaissances. Ainsi, les parcours « Culture et art au collège » ont pour objectif de s'adresser au plus grand nombre d'élèves, sur l'ensemble du territoire et au sein des 130 collèges publics que compte le Département. Ils permettent de considérer la richesse et la diversité du secteur culturel (musique, danse, arts visuels, arts du cirque, culture scientifique, design, mode...), dans leurs formes tant patrimoniales que contemporaines, savantes ou populaires.

Les objectifs en sont les suivants :

- contribuer à l'ouverture vers des formes culturelles riches et diversifiées et à l'acquisition d'une culture partagée ;
- permettre aux élèves de comprendre les processus de création artistique et/ou le cheminement d'une réflexion scientifique ou technique ;
- contribuer à l'émancipation de la personne et du/de la citoyen-ne à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique ;
- rendre les adolescent-e-s pleinement acteur-ric-e-s de la vie culturelle par la découverte d'équipements artistiques, l'initiation à des pratiques, mais aussi par la mise en place d'échanges collectifs et de la prise en compte de leur parole individuelle.

DESRIPTIF

Le dispositif permet à tous les collèges publics de bénéficier de parcours artistiques et culturels chaque année. Il prend la forme d'un appel à projets auprès des structures culturelles, artistiques

et scientifiques de la Seine-Saint-Denis et au-delà. Chaque parcours est constitué d'environ 40 heures comme suit :

- 20 h d'ateliers avec un-e artiste ou un-e chercheur-se ;
- 10 heures de sorties culturelles ;
- 10 heures d'échanges/débats et de préparation d'un temps de restitution.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les structures, une fois les parcours co-construits avec les collèges, déposent les propositions visées par la-le chef-fe d'établissement entre mars et mai pour l'année scolaire suivante. Les résultats de cet appel à projets sont communiqués début juillet.

Le nombre de parcours par collège est plafonné à 3 par an.

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours « CAC » sont gratuits pour les collèges et sont pris en charge par le Département à hauteur de 3 800 € maximum, versés sous forme de subvention aux structures.

Collège au cinéma

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes, de la 6^e à la 3^e dont les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Dans un monde où les images et les écrans prennent une place croissante dans notre quotidien, le Département de Seine-Saint-Denis souhaite développer une action volontariste d'éducation aux images tout au long de la vie qui permette d'en aborder les dimensions artistiques, sociétales et citoyennes.

C'est dans ce contexte que continue à se déployer sur le territoire le dispositif emblématique Collège au Cinéma dont les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les élèves à la culture et au langage cinématographiques ;
- susciter la curiosité de l'élève spectateur-ric-e et pleinement acteur-ric-e du parcours par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, dans leur format d'origine et en version originale ;
- initier les élèves au regard critique et personnel tout en favorisant le dialogue collectif ;

• faire découvrir aux élèves le répertoire cinématographique et les films d'aujourd'hui.

Afin notamment de renforcer l'éducation aux images, le Département a par ailleurs initié un projet d'action commun avec les associations Cinémas 93, Citoyenneté Jeunesse, Côté Court et Périphérie qui devra permettre à l'avenir de déployer, autour d'un pôle Images, des actions innovantes qui viendront enrichir les propositions existantes.

| QUAND ? | QUI ? | COMMENT ? | |
|----------------------------|----------------|--|---|
| Jusqu'au 15 septembre 2021 | ÉTAPE 1 | L'enseignant coordinateur (un par collège) | Il demande en ligne l'inscription de son collège (en respectant la limite du nombre de classes) sur www.cinemas93.org (rubrique Collège au cinéma) |
| | ÉTAPE 2 | La le chef-fe d'établissement | Il doit inscrire à la formation au moins 1 enseignant-e par établissement sur GAIA |
| | ÉTAPE 3 | L'enseignant coordinateur et la-le chef-fe d'établissement (signature) | L'enseignant retourne la convention de partenariat signée par le-la chef-fe d'établissement à Cinémas 93 |

DESRIPTIF

Collège au cinéma est un dispositif national d'éducation à l'image mis en œuvre depuis 1999 sur le territoire à l'initiative du conseil départemental et coordonné par Cinémas 93. Le projet comprend la projection de quatre films en salle, d'une rencontre ou d'une intervention en classe, d'un accompagnement pédagogique via la transmission de dossiers et de formations pour les enseignant·e·s.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription des classes s'effectue en fonction des effectifs du collège concerné (une classe pouvant s'inscrire par tranche de 200 élèves scolarisés dans l'établissement). Il est possible d'inscrire une classe supplémentaire pour les établissements en REP+ ou lorsque des places restent disponibles dans la salle de cinéma d'accueil.

MODE DE FINANCEMENT

Subvention à l'association Cinémas 93 pour la coordination du dispositif et le paiement des transports des élèves.

+ d'infos : rendez-vous sur www.cinemas93.org/page/college-au-cinema

Parcours d'éducation aux regards

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e dont les classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Dans un monde où les images et les écrans prennent une place croissante dans notre quotidien, le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite développer une action volontariste d'éducation aux images tout au long de la vie qui permette d'en aborder les dimensions artistiques, sociétales et citoyennes. Les parcours d'éducation aux regards doivent permettre aux collégien·ne·s d'interroger et de se confronter aux ressources culturelles numériques contemporaines dans toute leur diversité. Pour cela, il se donne comme objectifs :

- de questionner les images fixes et en mouvement sous toutes leurs formes, y compris virtuelles et médiatiques, en prenant appui sur des démarches de création;
- d'aborder les outils innovants en matière de production et de diffusion des images;

- de solliciter des processus de création pluridisciplinaires suscitant la rencontre entre des champs artistiques variés.

Afin notamment de renforcer l'éducation aux images, le Département a par ailleurs initié un projet d'action commun avec les associations Cinémas 93, Citoyenneté Jeunesse, Côté Court et Périphérie qui devra permettre à l'avenir de déployer, autour d'un pôle Images, des actions innovantes qui viendront enrichir les propositions existantes.

DESRIPTIF

Chaque parcours concerne un groupe classe et se déroule pendant le temps scolaire. Un collège ne peut pas accueillir plus d'un parcours par an. Ce dernier s'organise en 3 temps principaux sur une cinquantaine d'heures au total :

- des temps d'ateliers mêlant pratique et temps réflexifs (débat, analyse critique...) / environ 40 heures;
- un temps consacré à des sorties culturelles : spectacles, rencontres, visites... / environ 10 heures;

- un temps de clôture (restitution) à partir de la réflexion et du travail menés avec les élèves. Cet objet peut prendre des formes variées : vidéo, photographie, webdoc, livre illustré, application multimédia, réalisation plastique...

CONDITIONS D'INSCRIPTION

En 2021/2022, ces projets sont déjà proposés par les structures culturelles et le conseil départemental directement aux collèges. Les collèges intéressés peuvent directement contacter le bureau du Développement artistique et culturel du territoire.

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours sont gratuits pour les collèges. Les structures partenaires bénéficient d'une subvention départementale pour financer l'ensemble des frais inhérents à l'action.

STRUCTURE RESSOURCE

Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis

DESRIPTIF

Le salon du Livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis est le plus grand événement européen ouvert au public dédié à l'édition jeunesse.

Créé en 1984, la plupart des grandes et petites maisons d'éditions internationales y exposent aujourd'hui leur production éditoriale. Il est organisé par le Centre de promotion du livre de jeunesse, une association subventionnée par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Vitrine de l'édition jeunesse dans sa grande diversité et festival littéraire de référence, le salon reçoit chaque année auteurs, illustrateurs et créateurs européens et permet au public de découvrir la richesse de la création littéraire pour la jeunesse avec 400 stands d'éditeurs, 3 000 auteurs et illustrateurs en dédicace et 500 temps d'échange avec 250 créateurs (master classes, rencontres croisées, performances dessinées, spectacles, ateliers, débats professionnels, exposition...).

Ce salon est devenu au fil du temps un espace et lieu de convergence unique des cultures de l'enfance, d'actions et de réflexions autour de la littérature de jeunesse.

Tout au long de l'année, le Centre de promotion du livre de jeunesse mène de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle, notamment les parcours « La Culture et l'art au collège » du Département.

Le CPLJ accueille également des collégien-ne-s, dans le cadre de l'École ouverte, au Parc d'attractions littéraires qu'il organise en juillet dans le parc départemental Georges-Valbon à La Courneuve.

ACTIONS

- Salon du livre et de la presse jeunesse 2021 : du mercredi 1^{er} décembre au lundi 6 décembre (journée professionnelle).
- Guide de médiation et formations gratuites des enseignant-e-s à l'École du livre de jeunesse pour préparer en amont la venue

des groupes et les rencontres avec les auteur-ric-e-s et illustrateur-ric-e-s présents.

- Accueil personnalisé de classes de collégiens accompagnés de leurs enseignants.
- Offre de chèques Lire d'un montant de 8 euros au bénéfice de collégiens (informations sur les critères d'éligibilité auprès du SLPJ).

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'entrée du salon est gratuite pour les moins de 18 ans. Inscriptions gratuites des classes à partir de début septembre sur le site slpplus.fr.

SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE EN SEINE-SAINT-DENIS (SLPJ)

Pôle Publics et médiations
01 55 86 86 55

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE ET ÉDUCATION À LA VILLE

Valorisation du patrimoine archéologique



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

Archéosite du parc départemental de la Haute-Île (Neuilly-sur-Marne)

DESRIPTIF

L'archéologie est essentielle pour savoir comment ont vécu les hommes et les femmes du passé mais elle permet aussi de mieux comprendre notre présent en mettant en perspective des questions de société. Situé au cœur du parc de la Haute-île, l'archéosite accueille les collégien-ne-s pour leur permettre de découvrir l'histoire et l'archéologie par la mise en contexte et la manipulation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'archéosite est ouvert aux scolaires du printemps aux vacances d'été, puis de mi-septembre à mi-octobre, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il est possible de réserver votre visite à la journée ou à la demi-journée. Renseignements et réservations par téléphone ou courriel.

MODE DE FINANCEMENT

Les activités de l'archéosite sont gratuites pour les élèves.

L'accueil des classes est financé par le Département (hors transports).

Visites guidées des chantiers archéologiques, selon l'actualité des fouilles

DESRIPTIF

Le Département ouvre les chantiers archéologiques aux publics scolaires, et propose aux collégien-ne-s des visites et des ateliers sur site, selon l'actualité des fouilles. C'est l'occasion pour les élèves de rencontrer des archéologues sur leur lieu de travail et d'échanger avec eux-elles sur leurs métiers, les méthodes de l'archéologie, etc.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Accueil selon l'actualité, l'accessibilité et les contraintes de sécurité des fouilles en cours : renseignement et réservations par téléphone ou courriel.

MODE DE FINANCEMENT

Les visites des classes sur les chantiers de fouilles archéologiques sont gratuites. L'accueil des classes est financé par le Département (hors transports).

Accueil des groupes au centre départemental d'archéologie (Epinay-sur-Seine)

DESRIPTIF

L'équipe du bureau du patrimoine archéologique, composée d'archéologues et de médiateur-ric-e-s du patrimoine, sensibilise les plus jeunes aux enjeux de l'archéologie en mettant l'accent particulier sur la manière dont l'archéologie aide à mieux comprendre le présent. Les élèves sont accueillis au centre départemental d'archéologie pour des visites et des ateliers, ou dans le cadre de projets pédagogiques.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Contactez-nous pour un accompagnement personnalisé sur vos projets. Accueil sur demande, selon les contraintes de travail de l'équipe : renseignements et réservations par téléphone ou courriel.

MODE DE FINANCEMENT

L'accueil des classes au centre départemental d'archéologie est financé par le Département (hors transports).

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS

Service du Patrimoine culturel
Bureau du Patrimoine archéologique
06 10 22 33 27 - hauteile@seinesaintdenis.fr

Des parcours d'éducation à la ville

Le parcours d'éducation à la ville (PEV)

DESRIPTIF

Ces parcours sont menés par une structure spécialisée dans la médiation auprès des scolaires, en association avec des spécialistes de la description ou de la fabrication de la ville. Ils se déroulent sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 heures sur un ou deux semestres. L'objectif est d'accompagner les élèves dans leur approche de la ville aux moyens des pratiques, des méthodes, comme des métiers qui la façonnent (architectes, urbanistes, cartographes, maquetistes, archéologues, historiens de l'art et des techniques, photographes, archivistes, paysagistes...). Le dispositif, dont la vocation est d'interpeller la pratique de la ville par les collégiens et de la nourrir, vise à :

- faire comprendre la ville comme un espace-temps en constante évolution dans lequel s'emboîtent plusieurs échelles géographiques et historiques ;
- susciter l'utilisation d'outils scientifiques, techniques, culturels, voire artistiques, permettant de comprendre le fonctionnement de la ville ;
- identifier les différents corps de métiers et les pratiques

professionnelles associées, à travers des visites dans les institutions ressources ou agences spécialisées. Ces parcours d'éducation à la ville doivent permettre aux collégiens de prendre activement part à une démarche opérationnelle. Ils doivent créer les conditions d'une appréhension critique des savoirs et des techniques, ainsi qu'une mise en contexte des savoirs acquis grâce à des sorties.

Chacun des parcours doit faire l'objet d'une co-construction entre le porteur, sollicité sur invitation ou proposition au Département, associé à un ou plusieurs partenaires (structures culturelles ou de recherche, associations ou entreprises privées, institutions d'enseignement supérieur...). Ce dispositif s'appuie notamment sur le volet relatif à la culture scientifique et technique de l'éducation artistique et culturelle. Il permet l'implication d'enseignants souvent moins concernés par les dispositifs d'EAC, qui pourront faire entrer les projets en résonance avec des matières comme la géographie, les sciences physiques ou technologiques, voire l'EPS.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces parcours s'adressent à l'ensemble des collèges de la Seine-Saint-Denis, sur invitation du Département, à raison de 3 à 5 classes issues de 3 à 5 collèges par an.

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours sont intégralement financés par le Département.

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS
Service du Patrimoine culturel
Bureau du patrimoine contemporain
Estelle LUSSEAU
01 43 93 76 94
elusseau@seinesaintdenis.fr

Le parcours Osez l'Ourcq

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Offrir aux collégien-ne-s des clés de lecture pour comprendre les territoires dans lesquels ils résident.
- Leur faire mieux connaître les paysages urbains de leur département traversés par le canal de l'Ourcq et l'ex RN3 en les parcourant, en nourrissant leur regard

et en leur apportant des connaissances sur la ville.

- Éveiller leur curiosité sur leur environnement proche par le biais de l'analyse visuelle en s'appuyant sur un carnet photo.
- Apprendre à se situer dans l'espace tout en se familiarisant avec des éléments de représentation cartographique.

DESRIPTIF

Il s'agit d'un dispositif qui permet aux élèves de parcourir un territoire urbain proche de leur établissement, en observant des formes urbaines, des détails ainsi que des caractéristiques architecturales et paysagères. Pour cela, ils s'appuient sur un carnet photo. Ils sont accompagnés d'un animateur-riche ayant une formation en architecture ou en urbanisme qui les convie, à l'issue du parcours, sur site ou en classe, à catégoriser ces éléments observés afin de mettre du sens sur ce qu'ils ont observé et parcouru, les aider à se construire une représentation de la ville et de ses acteur-riche-s.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette action est ouverte à l'ensemble des collèges de Seine-Saint-Denis principalement à ceux situés dans les communes traversées par l'Ourcq et l'ex RN3. Une demande préalable d'inscription est en ligne sur le site www.caue93.fr et une validation signée de cette demande par le chef d'établissement est à retourner au CAUE 93.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement de cette action est pris en charge par le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Seine-Saint-Denis. La participation des établissements est gratuite.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS (CAUE 93)

Justine BOURGEOIS
01 48 32 25 93
justine.bourgeois@caue93.fr

Le parcours de découverte urbaine (PDU)

OBJECTIFS

- Éveiller la curiosité des collégien-ne-s sur leur environnement proche.
- Transmettre des repères historiques sur l'évolution urbaine de leur quartier/ville.
- Comprendre les enjeux de développement urbain à venir.
- Apprendre à se situer dans l'espace tout en se familiarisant avec des éléments de représentation cartographique.
- Découverte de métiers autour de l'aménagement du territoire.

DESRIPTIF

Ces parcours se déroulent en trois étapes de deux heures chacune et sont menés par des architectes ou des urbanistes du CAUE 93 – Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement de Seine-Saint-Denis. Ils s'organisent en trois temps : tout d'abord une promenade où il s'agit de faire l'expérience

du territoire en l'observant et en l'analysant. L'itinéraire est conçu en amont, en lien avec les attentes des enseignant-e-s, de leur discipline, du niveau des classes concernées et donc de leur programme scolaire. Dans un second temps, les élèves se rendent aux archives municipales afin, tout d'abord, de découvrir ce service et leurs missions. Les archivistes leur présentent ensuite des documents anciens en relation avec le parcours effectué : cartes historiques, registres de délibérations communales, cartes postales anciennes... Enfin, la dernière séance a lieu en classe où les élèves s'impliquent dans une restitution des connaissances acquises sous des formes diverses : réalisation de cartes, de panneaux d'exposition ou encore de petit journal.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette action est ouverte à l'ensemble des collèges de Seine-Saint-Denis.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement de cette action est pris en charge par le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Seine-Saint-Denis. La participation des établissements est gratuite.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS (CAUE 93)

Valentine VUILLERMOZ
01 48 32 25 93
valentine.vuillermoz@caue93.fr

Des parcours d'histoire

Des ateliers d'histoire

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e y compris les classes de SEGPA, UPE2A et classes relais.

DESRIPTIF

À partir d'un travail en atelier sur les documents d'archives, les élèves découvrent les principales étapes de construction du département : l'industrialisation à la fin du XIX^e siècle, la croissance urbaine et l'évolution de la population jusqu'aux mutations actuelles du département. Accompagnés par un médiateur du patrimoine, les collégien-ne-s approfondissent un thème sous forme ludique et participative parmi trois thématiques majeures : la découverte des archives, la guerre et la paix au XX^e siècle et l'histoire du département.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les ateliers sont organisés tout au long de l'année scolaire, de septembre à juin. Un médiateur du patrimoine et un-e professeur-e relais sont à la disposition de l'équipe enseignante pour adapter les ateliers en fonction des attentes et du niveau de la classe.

Les inscriptions se font auprès d'ad93@seinesaintdenis.fr.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement est pris en charge par le Département.

Parcours Archives, Histoire, Citoyenneté

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves en classe de 3^e.

DESRIPTIF

Les archives départementales, en partenariat avec les Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine) et les archives diplomatiques (La Courneuve) proposent aux élèves de découvrir les documents d'archives conservés dans chaque centre d'archives à travers trois thématiques : « Entrez aux archives ! », « La guerre et la paix au XX^e siècle » et « Les femmes face à l'histoire ». Les trois ateliers (un dans chaque centre d'archives) se déroulent sur une journée et demie. Le parcours fait l'objet d'une restitution sous forme d'un journal de bord réalisé par la classe.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font auprès d'ad93@seinesaintdenis.fr. Des déplacements en car sont organisés pour ces ateliers.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement est pris en charge par le Département.

Concours national de la résistance et de la déportation

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves en classe de 3^e.

DESRIPTIF

« Ce concours a pour objectif de perpétuer la mémoire de la Résistance et de la déportation chez les jeunes pour leur permettre d'en tirer les leçons civiques dans la vie d'aujourd'hui. » BOEN, n° 22, 30 mai 2013.

Les archives départementales mettent leurs ressources à disposition des collégien-ne-s inscrit-e-s au concours, notamment avec un atelier sur la Deuxième Guerre mondiale, « Bombardements et Résistance ». Elles ont initié, avec la parution d'un livret sur la Libération en 2019, la publication régulière d'ouvrages sur la Seconde Guerre mondiale. Le livret de 2021 est consacré aux premiers temps de l'Occupation (été 1940-été 1941).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les ateliers sont organisés tout au long de l'année scolaire,

de septembre à juin. Les inscriptions se font auprès d'ad93@seinesaintdenis.fr.

MODE DE FINANCEMENT

Parcours gratuits.

L'atelier Écrire, témoigner, faire l'histoire

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves de 4^e et 3^e.

DESRIPTIF

L'atelier permet de comprendre un événement historique à partir de différentes sources traitant de la manifestation du 17 octobre 1961 : documentaire audiovisuel, presse nationale et locale. Les élèves décryptent les sources et restituent leurs connaissances par l'écriture d'une lettre à une personne ne connaissant pas l'événement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'atelier est organisé tout au long de l'année scolaire, de septembre à juin. Un médiateur du patrimoine est à la disposition de l'équipe enseignante pour adapter l'atelier en fonction des attentes de l'enseignant-e.

Les inscriptions se font auprès d'ad93@seinesaintdenis.fr.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement est pris en charge par le Département.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
54, avenue du Président Salvador Allende, 93000 Bobigny
01 43 93 97 00
ad93@seinesaintdenis.fr
archives.seine-saint-denis.fr

Partenariat avec le Mémorial de la Shoah

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e.

OBJECTIFS

Le Département et le Mémorial de la Shoah sont engagés en direction des collèges de Seine-Saint-Denis pour mener des actions de sensibilisation à l'histoire de la Shoah et aux génocides du XX^e siècle et offrir une réponse au développement de nouvelles formes de racisme.

DESRIPTIF

Plusieurs actions peuvent être construites, en fonction de la demande des établissements.

En direction des élèves

• **Visites guidées** du Mémorial de Drancy, comprenant la découverte du site de l'ancien camp d'internement et de l'exposition permanente. Une orientation thématique peut être ajoutée ;

• **Visites-ateliers** : après une visite guidée du site de Drancy, les ateliers permettent d'approfondir des aspects historiques par la recherche active et de réfléchir à des problématiques contemporaines et collectives :
- L'Histoire s'affiche (à partir de la 6^e) ;
- Au fait, c'est quoi être Juif? (à partir de la 6^e) ;
- Joseph, Jean, Claude et les autres... (6^e, 5^e) ;
- Les préjugés au quotidien et dans l'histoire (3^e) ;
- Être Juif en Seine-Saint-Denis pendant la Seconde Guerre mondiale (3^e) ;
- Identité imposée et identité vécue (3^e) ;

• Parcours de mémoire en Seine-Saint-Denis :

pour permettre aux élèves de mieux appréhender cette histoire qui s'est aussi déroulée dans leur environnement, le Mémorial a travaillé avec le Département à la déclinaison de parcours de visite mémoriels qui peuvent être menés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis ou au-delà :
- Histoire des Juifs internés et déportés ;
- Histoire des Juifs en Seine-Saint-Denis ;
- Les enfants du Vél' d'Hiv', Drancy – Pithiviers – Beaune-la-Rolande ;

- **Expositions itinérantes :** des expositions itinérantes, ainsi que les ressources pédagogiques les accompagnant, sont mises à disposition des collèges et médiathèques de Seine-Saint-Denis : www.memorialdelashoah.org/evenements-et-expositions/expositions-expositions-itinerantes.html La médiation par un intervenant du Mémorial peut être proposée.

En direction de la communauté éducative

- **Séances de formation**
 - Séance de préparation au CNRD ;
 - Les génocides – connaissances historiques et outils pédagogiques pour aborder cette question ;
 - Histoire générale de la Shoah – connaissances historiques et outils pédagogiques pour aborder cette question ;
 - Histoire de la Shoah sur le territoire de la Seine-Saint-Denis – Les outils pédagogiques pour aborder cette question ;

Public visé : enseignants, documentalistes, chefs d'établissement.

- **Expositions itinérantes :** des expositions itinérantes, ainsi que les ressources pédagogiques les accompagnant, sont mises à disposition des collèges et médiathèques de Seine-Saint-Denis :

www.memorialdelashoah.org/evenements-et-expositions/expositions-expositions-itinerantes.html

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés peuvent se rapprocher du Mémorial de la Shoah de Drancy.

MODE DE FINANCEMENT

Gratuit.

Pour les établissements scolaires trop éloignés, le Mémorial peut aider à la prise en charge d'un aller-retour en car, dans la limite du nombre de cars prévus dans le cadre de cette convention.

Pour les Parcours mémoriels, le transport en car est pris en charge par le Mémorial.

MÉMORIAL DE LA SHOAH DE DRANCY

Visites, visites-ateliers, parcours de mémoire en Seine-Saint-Denis
01 53 01 17 26
reservation.groupe@memorialdelashoah.org
Parcours Les enfants du Vél'd'Hiv, Drancy – Phitiviers – Beaune-la-Rolande
01 53 01 17 18
lieux@memorialdelashoah.org
Formations à destination de la communauté éducative
01 53 01 17 54
formations@memorialdelashoah.org

Partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage

PUBLIC CONCERNÉ

Tout niveau, prioritairement classes de 4^e.

OBJECTIFS

L'histoire de l'esclavage occupe une place centrale dans l'histoire de France : elle a donné naissance à la France dans laquelle nous vivons – un territoire français qui se déploie sur plusieurs continents, une population et des cultures d'une grande diversité. L'enjeu de ce parcours est de faire comprendre aux élèves comment la France d'aujourd'hui est, dans sa géographie, dans sa culture, dans ses valeurs et sa diversité, le produit de cette histoire de quatre siècles.

À partir de la thématique de l'esclavage, ce parcours permettra de :

- comprendre la diversité de la société française et l'originalité de sa géographie et de ses liens avec l'Afrique, l'Amérique, la Caraïbe, et l'océan Indien ;
- développer l'esprit critique par l'apprentissage d'une démarche scientifique ;
- sensibiliser à la présence du passé dans le présent par l'étude des mémoires et celle des héritages de l'esclavage, mais aussi à celle de sa réalité contemporaine ;

- favoriser l'ouverture culturelle et la mobilité scolaire par des sorties, et par une démarche interdisciplinaire.

DESRIPTIF

Le parcours est construit en 4 étapes. Pour chacune d'entre elles, des options sont proposées afin que le parcours puisse s'adapter à l'environnement, aux conditions et aux besoins propres à chaque établissement.

Tout au long du parcours, la classe participante devra mener une réflexion et un travail aboutissant à une production finale au format qui aura vocation à sensibiliser les autres élèves de l'établissement.

Une demi-journée de formation et de présentation des ressources sera proposée aux enseignants en début d'année scolaire.

Étape 1 : Ateliers « apprenti historien »

Un atelier animé au collège par un·e jeune chercheur·euse en histoire sur un thème relatif à l'esclavage permettent aux élèves de travailler sur des archives et de comprendre comment se construit le savoir historique. Un second atelier est également proposé au sein des archives (nationales ou diplomatiques).

En option :

- visite de l'exposition itinérante « Archéologie de l'esclavage colonial », conçue et mise à disposition par l'INRAP ;

- visite de l'exposition itinérante « C'est notre histoire », conçue et mise à disposition par la FME ;
- visite de l'exposition « Marronage, l'art de briser ses chaînes » à la maison de l'Amérique latine (prévue pendant le mois des mémoires en mai 2022) ;
- mini-conférence virtuelle sur l'esclavage dans le cadre de Savante Banlieue.

Étape 2 : Sur les traces de l'esclavage : mémoire et héritages

Les empreintes de l'esclavage se lisent dans la ville, dans l'art ou dans la culture. Les élèves sont invités à en explorer les traces :

- visite « Sur les traces de l'esclavage au Louvre » ou
- visite « Sur les traces de l'esclavage à Paris », au Panthéon, lieu symbolique de la République qui abrite les grandes figures du combat pour l'abolition de l'esclavage, c'est-à-dire du combat pour les droits de l'homme.

Ces visites sont accompagnées d'une découverte d'œuvres de street-art dans les rues de Paris en lien avec la thématique de l'esclavage.

En option :

- visite et étude d'un lieu de mémoire sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (Sevran : la stèle de Victor Schoelcher ; Drancy : monument des esclaves brisant leurs chaînes ; Saint-Denis : monuments aux esclaves).

Étape 3 : L'esclavage aujourd'hui

Projection de *L'esclavage moderne de Fatou* de Pépiang Toufdy ou d'un film réalisé par l'association CCEM (Comité contre l'esclavage moderne) à destination de la classe participante ou de plusieurs classes (du collège ou encore des classes des différents collèges participants au parcours), suivie d'un débat sur les réalités de l'esclavage domestique aujourd'hui en France et les traies des êtres humains dans le monde.

Étape 4 : Se souvenir de l'esclavage

La participation active des élèves au « Mois des mémoires » du 27 avril au 10 juin), notamment aux commémorations du 10 ou du 23 mai de l'établissement, pourra être l'aboutissement de ce parcours et l'occasion pour les élèves de présenter leur(s) production(s). La classe participante sera en charge de proposer et d'organiser un événement de sensibilisation destiné aux autres élèves du collège à l'occasion du « Mois des mémoires ». La forme en est libre (panneau de restitution des différentes visites, production d'écrits, exposition, lectures, saynètes, etc.) et sera soutenue financièrement dans le cadre du parcours.

Les productions peuvent être réalisées avec l'aide d'une association. Pour mener à terme ce projet, la classe pourra également s'inscrire au concours « la Flamme de l'égalité ». Cet événement sera complété d'une participation des élèves aux commémorations organisées par la commune s'il y a lieu.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour 2021-2022, il est prévu la participation de 4 classes issues de collèges différents. Les établissements peuvent s'inscrire directement auprès du service du Projet éducatif et de la jeunesse.

MODE DE FINANCEMENT

Parcours co-financé par la fondation pour la Mémoire de l'esclavage et le Département de la Seine-Saint-Denis.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service du Projet éducatif et de la jeunesse
 – Pour les collèges de l'UT 1
 Noria BELGHERRI
 01 43 93 79 34
 nbelgherri@seinesaintdenis.fr
 – Pour les collèges de l'UT 2
 Chahra CHIBATI
 01 43 93 69 70
 cchibati@seinesaintdenis.fr
 – Pour les collèges de l'UT 3
 Laurie POTIER
 lpotier@seinesaintdenis.fr
 – Pour les collèges de l'UT 4
 Marie-Paule CORBI
 01 43 93 69 53
 mpcorbi@seinesaintdenis.fr

Partenariat avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration (MNHI)

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Le Département et le MNHI sont engagés en direction des collèges de Seine-Saint-Denis pour diffuser les expositions, les savoirs et le savoir-faire du musée sur le territoire.

DESSCRIPTIF

Plusieurs actions peuvent être construites, en fonction de la demande des établissements.

En direction des élèves

- Mise à disposition d'expositions sur kakémonos avec médiation par un intervenant du musée (par exemple au sein des espaces partagés) :
 - « Bande dessinée et immigration » ;
 - « Frontières » ;
 - « Ciao Italia » ;
 - « Paris-Londres : music migrations ».
- Mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle à partir des ressources du musée.
- Animation par un médiateur du Musée du jeu Tohu-Bohu sur les frontières élaboré avec les ludothèques de la Seine-Saint-Denis.

Ces actions concernent la collection permanente, mais aussi les expositions temporaires. Le musée et le Département peuvent également organiser des journées de sensibilisation en direction des enseignant-e-s.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés peuvent se rapprocher du service des Réseaux du Musée national de l'histoire de l'immigration.

MODE DE FINANCEMENT

Gratuit (hors transports scolaires).

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA PORTE DORÉE
 MNHI, Service des Réseaux et partenariats
 Louise LUQUET
 louise.luquet@palais-portedoree.fr

Partenariat avec le musée d'Art et d'Histoire Paul Éluard à Saint-Denis

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e.

OBJECTIFS

Le Département et le musée d'Art et d'Histoire Paul Éluard sont engagés en direction des collèges de Seine-Saint-Denis pour mieux faire connaître et valoriser des collections muséales qui racontent l'histoire et le patrimoine du territoire. Les collections du musée d'Art et d'Histoire Paul Éluard traitent de l'histoire de Saint-Denis : archéologie médiévale,

vie du Carmel, ancien hôtel-Dieu et apothicairerie et du passé industriel du territoire. Le musée possède également d'importants fonds liés à la Commune de Paris, à Paul Éluard (né à Saint-Denis), ainsi qu'à Francis Jourdain.

DESSCRIPTIF

Plusieurs actions peuvent être construites, en fonction de la demande des établissements, conduites par des médiateurs-rices culturel-le-s.

En direction des élèves

- **Visite unique** pour aborder un sujet au choix dans le musée, à travers la découverte d'une collection.
- **Cycle de deux visites** pour une découverte approfondie des collections et des lieux grâce à un choix de thèmes.
- **Projets annuels**, fruits d'une étroite collaboration entre les enseignants, les élèves et le musée, pour engager une démarche d'éducation artistique et culturelle.
- **Visite libre.**

Ces actions concernent la collection permanente, mais aussi les expositions temporaires. Les visites développent les thèmes suivants :

- **histoire et archéologie** : patrimoine, le Moyen Âge à Saint-Denis, lire la ville d'hier à aujourd'hui, Saint-Denis à l'âge industriel, la Guerre de 1870 et la Commune

de Paris de 1871, la presse au XIX^e siècle, 1939-1945, Paul Éluard poète résistant... ;

- **matériaux et techniques** : sculpture, architecture... ;
- **langages artistiques** : portrait, caricature, le corps et ses représentations, formes et couleurs, noir et blanc, ombre et lumière, paysage, surréalisme, poésie et écriture ;
- **Promenades à thèmes** : animaux, contes et légendes, musée croquis, eau, le jardin des 5 sens (d'avril à septembre).

En direction de la communauté éducative

Le musée propose régulièrement des formations pour les enseignants.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés peuvent se rapprocher du Service des publics du Musée.

MODE DE FINANCEMENT

Gratuit (hors transports scolaires).

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE PAUL ÉLUARD

Service des Publics
 Mélanie GUESSARD
 01 83 772 24 67
 musee.accueil@ville-saint-denis.fr
 https://musee-saint-denis.com/

STRUCTURE RESSOURCE

Ressources en ligne et accompagnement de projets

DESRIPTIF

Le Département accompagne la communauté éducative dans son appréhension du territoire via la mise à disposition d'au moins deux types de ressources.

- **Ressources en ligne**
- **L'Atlas de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Saint-Denis** (patrimoine.seinesaintdenis.fr/) met à la disposition du plus grand nombre des ressources sur le patrimoine et l'archéologie en Seine-Saint-Denis : articles thématiques, notices de sites et d'édifices, cartes et plans anciens, cartes de synthèse, bibliographies, images et documents d'archives...
- > **L'Atlas des collèges de la Seine-Saint-Denis** (patrimoine.seinesaintdenis.fr/Les-colleges-de-Seine-Saint-Denis) : cet outil

de connaissance et support d'activités a été créé à l'initiative conjointe du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE 93) et du Département de la Seine-Saint-Denis. 130 fiches d'analyse architecturale des collèges du territoire sont mises à disposition des enseignants. Les élèves pourront comprendre la construction de leur collège, lieu de vie et de formation et en apprécier l'architecture. Pour accompagner cette découverte de l'architecture, le CAUE93 a réalisé des outils pédagogiques dédiés : cahier d'activités et jeux tels que « Réinvente ton collège », téléchargeables sur Internet.

- **Accompagnement des projets portés par les enseignant·e·s sur l'histoire du paysage,**

de l'urbanisme et de l'architecture : des bourgs anciens aux grands ensembles en passant par la révolution industrielle, le service du Patrimoine culturel met son expertise au service des enseignant·e·s dans le cadre de leurs projets pédagogiques (balades urbaines, mise à disposition de ressources documentaires..).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour l'accompagnement des projets et les visites, se renseigner auprès du service du Patrimoine culturel.

MODE DE FINANCEMENT

Gratuit.

STRUCTURE RESSOURCE

Les archives départementales et l'histoire du territoire

MISSIONS

Les archives départementales accueillent les documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles recueillent également des fonds d'archives privées d'entreprises, d'associations, d'organisations syndicales ou politiques et de particuliers.

LE CLASSEMENT ET LA DESCRIPTION

Le tri, le classement, la cotation et la description des documents d'archives débouchent sur la réalisation d'instruments de recherche (répertoires, inventaires, catalogues) diffusés sous forme de publications, bases de données et éditions numériques consultables en salle de lecture

et sur le site Internet des archives départementales.

LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS

En salle de lecture sur simple inscription.

LA VALORISATION PATRIMONIALE

Les archives départementales accueillent des classes et proposent des ateliers pour les scolaires (de l'école primaire au lycée), des formations pour les enseignant·e·s, ainsi que des expositions et des conférences.

LES EXPOSITIONS

Les archives départementales conçoivent et réalisent des expositions temporaires relatives au patrimoine et à l'histoire de la Seine-Saint-Denis à partir des fonds publics et privés qu'elles conservent.

Une exposition sur l'histoire des collèges du département est prévue à partir de septembre-octobre 2021. Une exposition itinérante destinée aux collégien·ne·s, dédiée à l'histoire de la pratique sportive en Seine-Saint-Denis, sera réalisée courant 2021-2022.

PROJECTIONS ET CONFÉRENCES

Les archives départementales organisent régulièrement des conférences, tables rondes et journées d'étude. Elles valorisent leurs fonds d'archives audiovisuelles (plus de 65 000 unités) par des séances de projections. Ces regards croisés permettent d'enrichir la vision de l'histoire du territoire.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Département peut accompagner les collèges sur **6 thématiques** :

- 1 – l'alimentation durable;
- 2 – la Biodiversité urbaine;
- 3 – le changement climatique;
- 4 – la gestion des déchets;
- 5 – la mobilité douce;
- 6 – l'énergie et la qualité de l'air.

Démarche Éco-Collèges

PUBLIC CONCERNÉ

Équipes éducatives de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS.

OBJECTIFS

- Impulser et accompagner une démarche globale de développement durable au sein des établissements selon une méthodologie de projet;
- Valoriser les Éco-Collèges.

DESRIPTIF

Le programme Éco-École vise à impliquer l'ensemble de la communauté éducative et locale des écoles, collèges et lycées participants, autour des enjeux de la transition écologique. Le programme est fondé sur une méthodologie en 7 étapes qui apporte une aide pour mettre en œuvre et réussir son projet.

Chaque projet repose sur la concertation et l'implication de tous notamment dans le diagnostic, le plan d'action, les réalisations. Des passerelles sont créées avec les programmes scolaires afin de relier les savoirs aux actions. Cette méthode est appliquée

très concrètement sur le(s) thème(s) choisi(s) par l'établissement parmi ceux proposés (eau, énergie, déchets, alimentation, biodiversité, solidarité).

Éco-École est le premier programme d'éducation au développement durable en nombre et en succès, en France et dans le monde. Il bénéficie du haut patronage du ministère de l'Éducation nationale, du patronage du ministère de la Transition écologique et de la Solidarité et du soutien de l'ADEME. De nombreux outils sont mis à la disposition des porteurs de projet : manuel d'accompagnement, fiches pratiques, brochures de diffusion des bonnes pratiques, séminaire départemental de rencontre et d'échanges... Les établissements qui le souhaitent peuvent faire déboucher leur démarche sur l'obtention du label Éco-Collège et sur celui de l'Éducation nationale, le label E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription annuelle d'avril à fin septembre auprès d'Éco-École.

MODE DE FINANCEMENT

L'accompagnement est pris en charge par le Département.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service du Projet éducatif et de la jeunesse
Azaw BENAMARA – 01 43 93 45 54
azbenamara@seinesaintdenis.fr

ASSOCIATION TERAGIR

Référent du programme Éco-École pour la Seine-Saint-Denis
Alexia SOURZAC – 01 73 77 12 18 – alexia.sourzac@teragir.org

Des ruches dans mon collège

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA.

OBJECTIFS

- Faire prendre conscience des enjeux pesant sur la biodiversité aux collégien-ne-s et aux équipes des collèges.
- Utiliser des outils innovants pour répondre aux programmes pédagogiques de l'Éducation nationale.

Techniques

- Favoriser la biodiversité en milieu urbain et au sein du collège.
- Mener des études sur la vie de l'abeille en ville, en lien avec différentes institutions et chercheur-e-s.

DESSCRIPTIF

La disparition des abeilles est un fait connu de tou-te-s aujourd'hui. Elle est intimement liée à la perte de biodiversité. Mais des études montrent que les abeilles se sentent mieux en ville (moins de pollutions agricoles, climat plus doux, grandes variétés de fleurs...).

C'est pourquoi il est intéressant d'implanter des ruches sur les collèges en Seine-Saint-Denis, en milieu urbain dense. L'installation de ruches est un levier utile pour sensibiliser les jeunes à un mode d'organisation sociale animale. D'autre part, l'utilisation pédagogique de la ruche est un élément innovant pour intéresser les collégien-ne-s à cette biodiversité et ainsi répondre aux programmes de l'Éducation nationale.

Déroulement du parcours

- En amont, construction du projet pédagogique avec les collégien-ne-s, conditions nécessaires à la vie des abeilles (espèces mellifères proches du collège, point d'eau, espace pour le décollage...), conditions de sécurité (toitures-terrasses accessibles mais sécurisées, espaces vert clos...),
- Installation de la ruche la première année : événement ludique et festif avec inauguration et séance pédagogique autour des ruches.

- Suivi de la ruche : implication de la ruche dans les processus éducatifs (liens avec les programmes) et surveillance de la ruche par l'apiculteur.
- Récolte du miel tous les ans : journée portes ouvertes du collège, événement ludique et festif avec présentation d'une exposition liée au projet ou tout autre outil créé dans le cadre du parcours, et restitution des temps forts autour des ruches.
- Des temps d'animations spécifiques sont prévus.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Construire un projet pédagogique pertinent autour de l'installation des ruches au sein de l'établissement ; puis contacter le service du Projet éducatif et de la jeunesse afin d'examiner les critères logistiques nécessaires à l'installation.

MODE DE FINANCEMENT

Le parcours est pris en charge par le Département pendant 2 ans.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service du Projet éducatif et de la jeunesse

Azaw BENAMARA – 01 43 93 45 54 – azbenamara@seinesaintdenis.fr

Éducation à l'environnement dans les parcs départementaux

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Découvrir les parcs départementaux.
- Illustrer les enjeux relatifs à la biodiversité urbaine.
- Expérimenter les sciences de la vie et de la terre in situ.

DESSCRIPTIF

- Animation, tout au long de l'année, des ateliers sur des thématiques en lien avec les ressources naturelles des parcs (faune-flore-

champignons, milieux et habitats, agriculture et jardinage, histoire et paysage, apiculture...).

- Accompagnement sur les volets techniques, logistiques et éducatifs des porteurs de projets désireux de monter des initiatives personnalisées notamment interdisciplinaires.
- Mise à disposition du matériel d'observation (jumelles, guides faune-flore, boîtes loupe...) et des locaux pour les professeur-e-s souhaitant investir les parcs en autonomie avec leurs classes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour toute demande, prenez directement contact avec l'équipe d'animation du parc de destination de votre projet.

MODE DE FINANCEMENT

Les actions sont financées par le Département. Le transport des élèves vers les parcs départementaux est à la charge des établissements.

DIRECTION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Parc départemental du Sausset
Céline RICHARD – 01 71 29 20 62
crichard@seinesaintdenis.fr
Stéphane GALLOIS – 01 71 29 20 35
sgallois@seinesaintdenis.fr
Parc départemental Georges-Valbon, La Courneuve
Hélène LESCURE – 01 43 11 13 09
hlescure@seinesaintdenis.fr
Hélène BOGARD – 01 70 24 90 62
hbogard@seinesaintdenis.fr
Service des parcs urbains
Arnaud PILLON – 01 43 93 42 53
apillon@seinesaintdenis.fr
Parc départemental de l'Île-Saint-Denis / La Bergère
Michel SCRIVE – 06 29 59 51 14
mscrive@seinesaintdenis.fr
Parc départemental de La Fosse-Maussoin / Haute-Île
Antoine CHAVRY – 06 20 49 87 29
achavry@seinesaintdenis.fr
Parc départemental Jean-Moulin-les Guilands
Nathan SARFATI – 06 01 28 15 29
nsarfati@seinesaintdenis.fr
Parc forestier de la Poudrière
Erwan BIELLE – 06 03 72 61 33
ebielle@seinesaintdenis.fr



8 parcours d'éducation à l'environnement



Parcours au fil de l'eau

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Comprendre les cycles de l'eau, naturel et urbain.
- Découvrir l'histoire de l'eau et de l'assainissement en Seine-Saint-Denis.
- Découvrir des écosystèmes aquatiques.
- Prendre conscience des enjeux de l'eau et de l'impact quotidien de l'homme sur cette ressource naturelle. La finalité est de permettre l'implication des collégien-ne-s dans la réflexion et l'action sur cette thématique.

DESSCRIPTIF

Ce parcours décline les enjeux de l'eau sur le territoire départemental, et implique les collégien-ne-s dans la réflexion et l'action sur cette thématique. Ce parcours est composé de 6 modules associant visites de terrain et interventions en dehors du collège (centre de formation des égoutier-ère-s, bassins de rétention, parcs départementaux...). Chaque module du parcours est indépendant des autres. Les classes pourront ainsi suivre, au choix, un à six modules sur l'année,

sous réserve des disponibilités des animateur-ice-s.

Module 1 : « Le cycle naturel et le cycle urbain de l'eau » : transport des eaux, bonnes pratiques de rejets...

Module 2 : « Maîtriser les inondations » : visite du centre départemental d'entraînement en réseau d'assainissement (CDER).

Module 3 : « Lutter contre les pollutions » : Prévention et lutte contre les pollutions.

Module 3 bis « Lutter contre les pollutions » : visite d'une station d'épuration (module conservé, mais suspendu pour cause de travaux jusqu'à 2022).

Module 4 : « Histoire et paysage de l'eau » : histoire et paysages de l'eau (dans un parc départemental) présence de l'eau sur le territoire, urbanisation.

Module 5 : « Vie aquatique » : vie aquatique (dans un parc départemental), exploration d'un milieu humide, impact de l'activité humaine sur la biodiversité.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne à compter de juin via l'ENT Webcollège, puis commission de sélection en septembre.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement du parcours est entièrement assuré par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Les établissements auront en revanche à leur charge les déplacements des élèves sur le territoire, que ce soit en transport en commun ou en véhicule motorisé.

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (DEA)
Service Sécurité qualité, usagers, ressources (SQUR)
Bureau Usagers, valorisation, innovation (BUVI)
Nathalie SOUKSAVAT
01 43 93 65 09
nsouksavat@seinesaintdenis.fr

Changements climatiques, biodiversité, eau, climat, air, énergie : tout est lié !

DESSCRIPTIF

En partenariat avec l'association Planète sciences, ce parcours est dédié à la question des changements climatiques et de ses impacts sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Ce programme est construit sur une approche pédagogique expérimentale et scientifique rigoureuse.

DIRECTION DE LA NATURE, DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ
Service Études, accueil et nature
Christel DE JESUS - 01 43 93 98 22
cdejesus@seinesaintdenis.fr
DÉLÉGATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Benjamin BOEL - 01 43 93 47 27
bboel@seinesaintdenis.fr

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service du Projet éducatif et de la jeunesse
Azaw BENAMARA
01 43 93 45 54
abenamara@seinesaintdenis.fr

Label BiodiverCités

DESSCRIPTIF

Avec la Ligue pour la protection des oiseaux d'Île-de-France, ce dispositif accompagne les collégien-ne-s de Seine-Saint-Denis dans le développement de projets de connaissance, de sauvegarde et d'amélioration de la biodiversité, au sein même de leurs établissements.

Nature en films

DESSCRIPTIF

En partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux d'Île-de-France, ce parcours a pour objectif de donner aux élèves les moyens de retranscrire la richesse naturelle de leur territoire mais aussi sa fragilité par le biais de la création vidéo. Il est accompagné par des professionnel-le-s de l'image et des spécialistes de la nature en ville.

Miss pomme

DESSCRIPTIF

En partenariat avec la Société régionale d'horticulture de Montreuil (SRHM), ce dispositif propose d'organiser

une campagne de vote pour élire la meilleure pomme de l'année et comprendre l'intérêt de diversifier nos modes culturels et notre alimentation.

Ce projet a pour finalité de faire prendre conscience aux élèves par une approche sensorielle, « l'art de la dégustation », de la diversité cultivée sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Une mallette pédagogique et une formation des enseignant-e-s à son usage sont également proposées pour compléter ce parcours et le réaliser en totale autonomie.

Observ'acteur au collège

DESSCRIPTIF

Accompagné par le collectif Vigie-nature école, le parcours éducatif invite les élèves à découvrir, observer, inventorier les plantes, les insectes pollinisateurs, les escargots... présents dans leur collège en mettant en œuvre les protocoles de sciences participatives proposés par le Muséum national d'histoire naturelle.

Reporter pour la biodiversité

DESSCRIPTIF

Animé par l'association e-graine, ce parcours permet aux élèves de construire et mener à bien une démarche

d'investigation journalistique. À l'issue d'une phase d'enquête bibliographique et de terrain, les collégien-ne-s s'impliquent dans la création d'un média (audio, vidéo, internet...) pour diffuser des messages en faveur d'un environnement durable et donner à voir les liens entre la biodiversité locale et les enjeux environnementaux globaux.

Découvrir les oiseaux du territoire

DESSCRIPTIF

Proposé par la Ligue pour la protection des oiseaux d'Île-de-France, ce parcours éducatif a pour objectif de développer la démarche scientifique tout en découvrant les bases de l'ornithologie de terrain. Les collégiens pourront ainsi apprendre à identifier les espèces les plus communes du département et distinguer leurs caractéristiques.

CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR TOUS CES PARCOURS

Inscription en ligne de mi-mai à fin juin (seconde session possible en septembre en fonction des places disponibles) directement sur l'ENT Webcollège.

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours sont gratuits. Seuls les déplacements des élèves en car pourront être à la charge des collèges.

La Seine-Saint-Denis, territoire de culture scientifique pour les collégien·ne·s



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

DESRIPTIF

Le Département entend développer la culture scientifique pour les collégien·ne·s de son territoire, afin de développer leur esprit scientifique, leur goût de la découverte et de l'expérimentation. Les parcours développés permettent d'acquérir des connaissances scientifiques de manière ludique, par des conférences ou des ateliers, qui offrent la possibilité aux collégien·ne·s d'éprouver la théorie scientifique en la soumettant à des tests et à l'enquête scientifique.

Types de projets possibles :

- expérimentation sur la qualité de l'air à partir de la construction d'une montgolfière par les collégien·ne·s;
- ateliers de construction de polyèdres géants;
- ateliers sur le dessin naturaliste;
- travail autour des « escape games » et des masques de réalité virtuelle;
- participation à des ateliers ludiques (format grand jeu télévisé) avec un journaliste scientifique;
- ateliers de médiations scientifiques à partir des réseaux sociaux.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les porteur·se·s de projets doivent remplir un formulaire accessible à l'adresse suivante : **mesdemarches.seinesaintdenis.fr** à la rubrique Collèges. Parallèlement, la·le chef·fe d'établissement doit valider le dépôt des dossiers émanant de son collège sur cette même plateforme.

MODE DE FINANCEMENT

Les projets sont pris en charge par le Département. Seuls les déplacements des élèves en car pourront être à la charge des collèges.

Concours CUBE.S

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e, ULIS, SEGPA

OBJECTIFS

- Aider les établissements à réduire leur consommation d'énergie sur le long terme.
- Sensibiliser les collégien·ne·s à la thématique énergétique.
- Fédérer un ensemble d'acteurs autour d'un même objectif au sein de l'établissement.

DESRIPTIF

Le Département, au-delà du plan d'investissement visant à rénover 43 collèges et construire 8 nouveaux établissements à énergie positive, souhaite montrer l'impact significatif des usages des bâtiments sur les consommations d'énergies. Le concours CUBE.S, proposé par l'IFPEB et le Cerema, a pour

but d'aider les établissements à réduire leur consommation d'énergies sur une année, grâce à des outils et à des actions de sensibilisation à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

Les établissements participants pourront bénéficier d'un ensemble d'outils : wattmètre, un capteur de qualité d'air, une caméra thermique, ainsi que des kits à destination des élèves, pour mener à bien ce projet. La participation au concours CUBE.S permet de réduire, en moyenne, de 10 % sa consommation d'énergies en une année. À la fin de la première année, une cérémonie est organisée afin de récompenser l'implication des établissements et les résultats obtenus, par la remise de différents prix.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Département est en charge des inscriptions. L'établissement peut solliciter le programme CUBE.S seulement si au moins quatre autres établissements du Département souhaitent s'inscrire également.

MODE DE FINANCEMENT

Le Département peut prendre en charge les frais d'inscription de 1 000 € par établissement.

Accompagnement au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

PUBLIC CONCERNÉ

Groupe d'élèves éco-délégués élus ou volontaires, de la 6^e à la 3^e SEGPA et ULIS.

OBJECTIFS

- Former les élèves éco-délégués et les rendre acteurs des projets développement durable du collège.
- Sensibiliser aux enjeux de tri en restauration et trouver des moyens de lutte active contre le gaspillage alimentaire.
- Permettre aux élèves de comprendre la posture d'éco-délégué et développer une démarche globale avec l'ensemble de la communauté éducative.

DESCRIPTIF

Le Département, dans le cadre de son partenariat avec les services de l'Éducation

nationale, entend mener une démarche globale de sensibilisation des élèves au tri des déchets de la restauration et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour se faire, il propose de se baser sur le vivier d'élèves éco-délégués, qui seront formés par l'association Écophylle autour de la mission d'éco-délégué et du thème de l'alimentation et du tri, afin que ceux-ci participent activement au projet, et qu'ils puissent sensibiliser et former leurs camarades par la suite. L'accompagnement induit également un temps de comité de pilotage, permettant de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, ainsi qu'un temps fort de sensibilisation et d'ateliers afin de lancer le projet

(ex : session de jeu sur le tri avec l'application *Game of Tri*, opération zéro gaspi, disco-smoothie, etc.).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être équipé d'une table de tri en restauration ou être prochainement doté. Avoir un groupe d'éco-délégué élu ou volontaire (entre 10 et 30 élèves). Prendre attache auprès de votre référent-e départemental-e afin de construire le projet. Une fois validé le collège sera mis en relation directe avec l'association Écophylle pour la mise en œuvre.

MODE DE FINANCEMENT

Le Département prend en charge l'ensemble des frais inhérents à l'accompagnement du projet.

STRUCTURE RESSOURCE

Service Sécurité qualité, usagers, ressources

Bureau Usagers, valorisation, innovation

PUBLIC CONCERNÉ

Collégien-ne-s tous niveaux.

MISSIONS PRINCIPALES

- Assurer la sensibilisation des usager-ère-s du réseau d'assainissement aux enjeux de la gestion de l'eau.
- Mener des programmes de sensibilisation dans les collèges départementaux.
- Mettre en œuvre la politique de communication de la DEA vers les usagers.
- Mettre en œuvre la « démarche usagers » départementale à la DEA.
- Valoriser les métiers, missions, savoir-faire et innovations de la DEA.
- Prendre en compte le point de vue citoyen dans les opérations d'assainissement.
- Créer et animer un réseau composé de citoyen-ne-s de partage de l'information relative à l'assainissement.

- Permettre l'appropriation des enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire en initiant des démarches de médiation.
- Porter à la connaissance des citoyen-ne-s la politique départementale en matière d'assainissement.

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

La Seine-Saint-Denis est l'un des 3 départements en France assurant en gestion directe un service public de l'eau et de l'assainissement. Le bureau Usagers, valorisation, innovation (BUVI) propose à la population de mieux comprendre les politiques publiques en matière de gestion de l'eau et d'assainissement. Il vise également à interroger sur la place de l'eau dans la vie de chacun.

RESSOURCES DISPONIBLES

- Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement en Seine-Saint-Denis (« Audace »).



DÉCOUVRIR DES MÉTIERS ET L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE SON TERRITOIRE

Le Département souhaite contribuer à la réussite des jeunes, en favorisant la construction d'un projet de vie stimulant. La collectivité soutient des démarches expérimentales menées au sein de collèges pour sensibiliser les élèves et enseignant·e·s au monde professionnel et favoriser des rencontres avec les entreprises et les partenaires locaux. Il s'agit de permettre aux collégien·ne·s de se découvrir pour mieux se projeter, de les aider à dépasser les limites de l'autocensure, tout en facilitant leur ouverture sur le monde économique et professionnel. En portant l'ambition de la réussite pour tous les jeunes de son territoire, le Département prend une part active à la lutte contre les sorties du système éducatif sans qualification ou diplôme.

PARCOURS DE DÉCOUVERTE DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES, DES MÉTIERS, DES FORMATIONS ET DU TERRITOIRE

Parcours de découverte des filières professionnelles, des métiers, des formations et du territoire



PUBLIC CONCERNÉ

Les classes de SEGPA des collèges publics du Département de la 4^e à la 3^e.

OBJECTIFS

Offrir aux collégien-ne-s l'opportunité de découvrir des métiers et des secteurs professionnels, notamment ceux des filières porteuses d'emplois tout en valorisant l'offre de formation du territoire.

DESCRIPTIF

Le Département développe les actions de découvertes professionnelles suivantes.

Connaissance globale de l'offre de formation

Aider les élèves dans leur choix et dans la construction de leur projet individuel de poursuite d'études ou

de formations, en élaborant des parcours et/ou des ateliers avec :

- les Centres d'Information et d'Orientation (CIO);
- la Cité des Métiers (Cité des sciences de la Villette);
- les CFA, Campus des métiers et Pôles d'excellence;
- l'ONISEP;
- les lycées de métiers et professionnel-le-s du territoire;
- le Forum des métiers porteurs et autres forums organisés sur le territoire;
- les universités de Saint-Denis/ Paris 8 et de Villeteuseuse/ Paris 13;
- les entreprises, clubs d'entreprises et associations du territoire.

Valorisation des filières innovantes et porteuses sur le territoire

- Sensibiliser les collégien-ne-s aux métiers du transport

aérien, de la construction et de la maintenance aéronautique, des métiers scientifiques et techniques.

- Favoriser l'information et l'accès au secteur du numérique et des télécommunications, au secteur de l'économie solidaire et responsable, aux métiers de l'eau.
- Proposer aux collégien-ne-s des actions de découverte des métiers autour des filières « Mode et luxe » et « Industrie et savoir-faire ».
- Contribuer à des parcours de découvertes expérimentaux élaborés en collaboration avec les équipes pédagogiques : construction, développement de la ville, les secteurs Banque et Assurance ou Transports en Commun.

Mise en relation avec les acteur-ric-e-s du monde économique du territoire

- Contribuer à la mise en œuvre de parcours de visites des entreprises du territoire de l'Île-de-France.

- Valoriser le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au sein des collèges.
- Accompagner les équipes pédagogiques dans leurs projets d'orientation, forums...

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font dès le début de l'année scolaire.

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le conseil départemental.

| Parcours | Étapes | Classes (nb de places) | Inscrits | Partenaires |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------|----------|--|
| Aérien | 4/5 selon les années | 8 | 120 | Air emploi / ADP Roissy / Musée de l'air et de l'espace / Lycée Aristide Briand |
| Mode et luxe | 4 | 3 | 50 | Lycée professionnel des métiers Compagnons du devoir / Musée des Arts décoratifs / La Textilerie / CASA 93 |
| Industrie et savoir-faire | 4 | 3 | 50 | Entreprise et Centre de recherche Saint-Gobain / Le Musée des arts décoratifs / Compagnons du devoir |
| Science et technique | 1 | 17 | 300 | Cité des métiers |
| À table ! De la graine au recyclage | 4 | 5 | 75 | La Boîte à champignons / Le Paysan urbain / La Cuisine centrale / Le Sens de l'humus |
| Ville en mouvement | 2/3 | 5 | 75 | La Fabrique du métro |
| L'eau : pollution-dépollution | 4 | 3 | 45 | Observatoire de l'hydrologie urbaine, fondation FACE / Direction de l'eau et de l'assainissement |
| Banque et assurance | 3 à 4 | 3 | 45 | 1 banque / UT Bobigny / Citéco |
| Transport en commun | 3 à 4 | 3 | 45 | 1 CFA, RATP |



Plateforme de stages de 3^e

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les élèves de 3^e.

OBJECTIFS

Proposer des perspectives de stages attractifs et innovants à tous les élèves de 3^e et notamment aux élèves qui rencontrent des difficultés ou qui sont éloignés de ces sphères professionnelles.

DESSCRIPTIF

Le Département met en place différents outils et actions partenariales pour offrir une large palette de stages divers et variés à tous les élèves de 3^e :

- accueil renforcé de stagiaires au sein des services départementaux dans une démarche de valorisation des métiers du Département

et de la Fonction publique territoriale plus globalement ;

- mise à disposition de la plateforme numérique départementale de stages « Mon stage de 3^e » (www.monstagede3e.seinesaintdenis.fr) permettant la mise en relation entre élèves de 3^e et entreprises, associations, administrations publiques proposant des offres de stages en Seine-Saint-Denis et en Île-de-France ;
- initiation de démarches expérimentales et innovantes au sein de collèges menées par des associations et des clubs d'entreprises pour accompagner les élèves dans leur recherche de stages et développer l'offre de stages aux collégien·ne·s de 3^e.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font tout au long de l'année scolaire.

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le Département.

Dispositifs d'aide à la construction du projet professionnel soutenus par le Département

Parcours école entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

Classes de SEGPA, de 4^e et de 3^e.

DESSCRIPTIF

Le Département, avec l'Éducation nationale, le Collectif pour l'emploi et l'association Entreprendre pour apprendre, propose un parcours immersif vers le monde professionnel, pour rapprocher l'École et la sphère professionnelle. L'accompagnement est proposé de la classe de 4^e à la fin de la scolarité des élèves au collège, sur deux années scolaires. Les enjeux du programme sont de :

- sensibiliser le collège aux métiers qui recrutent par le biais d'ateliers dédiés et de rencontres avec les entreprises ;

- accompagner les élèves dans la définition de leurs projets afin de les préparer et les accompagner sur les différents leviers d'insertion. Des modules et des interventions sont proposés par différents partenaires aux élèves tout au long de l'année scolaire, avec un accent mis en classe de 4^e sur la recherche de stage comme support à la découverte des métiers et des filières : codes, posture, outils et modes de recherche. Des coachings vidéos et téléphoniques sont notamment proposés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés doivent se rapprocher du Service du projet éducatif et de la jeunesse.

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le Département.

Forums des métiers

PUBLIC CONCERNÉ

Classes de 4^e et de 3^e.

DESSCRIPTIF

Dans le cadre du parcours Avenir mis en œuvre par l'Éducation nationale, le Département soutient la mise en place de forums.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Voir avec le·la chef·fe d'établissement.

MODE DE FINANCEMENT

Les forums externes sont subventionnés par le Département. Dans le cadre des forums au sein des collèges, le Département apporte un soutien méthodologique et en ingénierie de projet.

Création de mini entreprise en classe

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS et non francophones.

DESSCRIPTIF

Le Département soutient les projets de création de « mini entreprise » au sein des établissements scolaires, qui permettent le développement de leurs compétences par le travail en mode projet. Les actions vont de la recherche d'idées, à la recherche de clients et de la mise en forme marketing à la production et la vente des produits.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés doivent se rapprocher du service du projet éducatif et de la jeunesse.

MODE DE FINANCEMENT

Les porteurs de projets doivent déposer un projet dans l'appel à projets pédagogiques, accessible à l'adresse suivante :

mesdemarches.seinesaintdenis.fr

(rubrique Collèges).

Parallèlement, le chef-fe d'établissement doit valider le dépôt des dossiers émanant de son collège sur cette même plateforme.

Aides du Département aux publics spécifiques

PUBLIC CONCERNÉ

Les enfants du voyage itinérants ou semi-sédentarisés, du primaire au collège.

DESSCRIPTIF

Le Département soutient les associations menant des actions au plan

départemental auprès des publics spécifiques, comme l'association Aide à la scolarisation des enfants tziganes (ASET) qui a pour mission de scolariser les enfants du voyage itinérants et semi-sédentarisés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pas d'inscription.

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le Département.

AGIR EN FAVEUR D'UN **CLIMAT** **SCOLAIRE** SEREIN ET APAISÉ, POUR DES **CONDITIONS** OPTIMALES D'**APPRENTISSAGE** ET FAVORISER LE **BIEN-ÊTRE** DES AD**OLESCENT**·E·S

Sur chacun des 7 axes structurant la méthode « climat scolaire » (coéducation, travail collectif, qualité de vie, justice scolaire, prévention des violences, partenariats, pédagogie et engagement des élèves), le Département apporte des moyens en mobilisant ses dispositifs ou en accompagnant les collèges.



ACTIONS DE PRÉVENTION POUR UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La mission climat scolaire

PUBLIC CONCERNÉ

Élèves de la 6^e à la 3^e. Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques. Ensemble de la communauté éducative : équipes de direction, pédagogiques et éducatives des collèges, personnels ATTEE et parents d'élèves.

OBJECTIFS

Pour instaurer un climat scolaire serein, la recherche en Éducation recommande une approche systémique dans laquelle le collège s'interroge sur son organisation, ses pratiques, la place de chacun dans l'établissement et ses besoins. En soutien, la mission climat scolaire du Département joue un rôle de conseil, de mise en lien avec des structures ou personnes ressources de l'Île-de-France, d'accompagnement des membres des équipes éducatives

pour construire des réponses adaptées aux besoins de l'établissement. À cette fin, elle se coordonne souvent avec les agents de la DSDEN. Elle s'adjoit parfois les services d'associations aux savoir-faire variés pouvant enrichir le travail de l'équipe éducative (prévention spécialisée, éducation populaire, etc.), mais elle travaille dans un premier temps en profondeur avec l'ensemble de l'équipe du collège.

DESRIPTIF

Après avoir procédé, avec les équipes des collèges, au recueil des besoins des établissements afin d'améliorer l'expérience scolaire des élèves, d'œuvrer à l'émancipation des jeunes du territoire et au développement de leur esprit critique, les chargées de projet « climat scolaire » contribuent à nourrir leur plan d'intervention global

adapté à la réalité du terrain et répondant à diverses problématiques pouvant mettre à mal le climat scolaire. Ces problématiques étant le plus souvent protéiformes et touchant à différentes thématiques, la mission « climat scolaire » se donne l'objectif de construire avec l'équipe une réponse globale pensée « sur-mesure » pour répondre aux difficultés rencontrées par les collègues et aux contextes locaux.

En effet, le climat scolaire, comme les violences et comportements dits perturbateurs, étant le fruit d'un contexte particulier, les chargées de projet de la mission peuvent aider les collègues dans leur réflexion autour de leur organisation et de la place de tous les membres de la communauté éducative au sein de l'établissement.

| Thématiques possibles d'intervention | Ce que cela recouvre |
|---|--|
| Prévention des violences à l'école | Quelle que soit la forme qu'elles prennent, les violences entre collégien-ne-s mettent à mal le climat scolaire et les conditions de scolarisation de nos jeunes. Pour permettre à chaque élève de mener une scolarité sereinement et de s'y épanouir, la mission climat scolaire s'engage auprès des établissements dans des actions de prévention des violences (physiques, verbales, harcèlement, en présentiel ou via les réseaux sociaux, etc.), et peut faire appel pour ce faire à des intervenants extérieurs, sur le temps scolaire ou sur le temps de la pause méridienne. Compte-tenu des nouvelles sociabilités numériques, les chargées de projet ont particulièrement à l'esprit la nécessité de prévenir les risques liés aux utilisations intensives et/ou abusives des réseaux sociaux. |
| Lutte contre les discriminations | Parce que l'école est le lieu par excellence où nos jeunes peuvent développer leur esprit critique et apprendre à vivre ensemble dans le respect des identités et croyances de chacun-e, la mission climat scolaire aide les collègues à lutter contre toutes les formes de discriminations (à caractère raciste, sexiste, homophobe, handiphobe, etc.). Ces combats peuvent par exemple passer par un soutien aux établissements dans la mise en place de club-débats ou philo, d'actions de prévention et de sensibilisation à la différence, travail autour des représentations genrées, de sensibilisation à la mémoire de l'esclavage et de la Shoah, etc. |
| Lutte contre les affrontements inter-territoires | Les violences inter-territoires ne cessent de causer des drames, individuels et collectifs, et parce que certains adolescents de nos territoires s'y engagent, elles ont aussi des répercussions sur la scolarité des collégiens. Aussi, la mission climat scolaire s'attache à tenir un rôle de coordinateur des actions et acteurs locaux, dont les collègues. En multipliant les rencontres entre jeunes de territoires supposés rivaux (via des projets construits, par exemple, par des CVC de différents collèges), la mission tente de déconstruire les représentations négatives que les jeunes construisent les uns envers les autres, et s'attache à faire entrer ces rencontres dans des schémas de sociabilités juvéniles plus classiques. |
| Lutte contre les dégradations | Les dégradations de l'établissement, et notamment des sanitaires, sont fréquentes et sont une des manifestations d'un climat scolaire altéré. En concertation et avec la participation de tous les membres de la communauté éducative, la mission climat scolaire peut accompagner des projets d'embellissement et d'appropriation des locaux parallèlement à un travail de prévention des dégradations : les élèves pourront, sous réserve de signature d'une charte de respect des personnels et des locaux, par exemple s'emparer d'un lieu en particulier de l'établissement (sanitaires, préau, salle de permanence, etc.), et ainsi développer un sentiment d'appartenance au collège plus positif. |
| Lutte pour la justice scolaire et contre le décrochage | Depuis plusieurs années, le conseil départemental s'engage contre le décrochage scolaire et pour la réussite éducative de ses collégien-ne-s. À ce titre, la mission climat scolaire peut conseiller en partenariat avec la DSDEN les établissements souhaitant mettre en place en interne des modalités de prévention du décrochage et de remobilisation scolaire, mais pilote également le dispositif ACTE (voir fiche ci-dessous) permettant aux élèves temporairement exclus de leur établissement scolaire de bénéficier d'une prise en charge éducative pendant le temps de la sanction. |

| Thématiques possibles d'intervention | Ce que cela recouvre |
|--|--|
| Promotion de la citoyenneté et de la participation à la vie démocratique du collège | Il s'agit ici de favoriser le vivre-ensemble via la participation des jeunes à la vie au sein de leur collège, mais également dans leur quartier et au-delà. Pour ce faire, la mission peut accompagner les équipes éducatives à la mise en place d'actions visant le renforcement de l'esprit critique et l'apprentissage de la citoyenneté. Ainsi, elle soutient la mise en place des projets de formation des délégués de classe et de conseils de vie collégienne (CVC). La mission peut également organiser des rencontres avec des élus au Département. Depuis deux ans, le Département accompagne également le montage de projets de simulation de session de Parlement européen en partenariat avec la Direction Europe et International. Enfin, la mission peut soutenir les collèges dans la préparation et la réalisation d'un procès simulé au tribunal en les mettant en lien avec des associations spécialisées. |
| Santé et bien-être des collégiens-ne-s | Parce que se sentir faire partie d'un groupe et s'y sentir bien passe nécessairement par un bien-être individuel, la mission climat scolaire s'engage auprès des équipes des collèges, notamment médico-sociales, pour les accompagner et leur prêter main forte sur des actions de prévention des comportements à risques (consommation de substances et conduites prostitutionnelles) ou encore d'éducation à la vie sexuelle et affective. La mission joue également un rôle de mise en relation avec des partenaires Départementaux (MMPCR, espace tête-à-tête, PMI...) ou encore associatifs. |
| Valorisation des actions de solidarité locale | La solidarité est au cœur de notre territoire, et les habitants de Seine-Saint-Denis se sont notamment illustrés par leur capacité d'organisation et d'entraide face aux publics les plus vulnérables pendant la crise du COVID-19. La mission climat scolaire souhaite valoriser ces mobilisations, et inciter les élèves à faire vivre cette valeur chère au conseil départemental dans les collèges et les lieux de vie. Ainsi, elle accompagne les démarches et projets visant à impliquer les collégiens au service des plus jeunes ou plus vieux, des plus fragiles et plus vulnérables. Prendre soin et faire attention à l'autre, c'est aussi retrouver une véritable place dans la Cité et dans le groupe, et donc s'engager et faire société. Cela peut par exemple passer par des actions de collecte ou de distribution pour les plus démunis, de mise en place de tutorat entre élèves, de mesures restauratives, de partages culturels, d'échanges solidaires, de temps festifs partagés, etc. |
| Soutien aux actions des parents d'élèves dans les collèges | Parce que la participation des parents à la vie de l'établissement est un axe d'amélioration du climat scolaire, de lutte contre le décrochage et un enjeu démocratique, la mission soutient les actions de co-éducation via un appel à projets spécifique. De plus, les agentes peuvent intervenir auprès des parents et mobiliser leurs partenaires dans le cadre de « cafés des parents » par exemple, pour les informer et les sensibiliser face aux difficultés que leurs enfants peuvent rencontrer (sur la question du harcèlement par exemple, des violences inter-quartiers, sur les risques liés aux écrans, etc.). |

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ne pouvant se suffire à elle-même, l'action devra s'articuler à des contenus disciplinaires, avoir des prolongements par les personnels de vie scolaire ou médicosociaux, ou favoriser

le sentiment d'appartenance à la communauté éducative. Un bilan sera demandé au terme de l'action.

- L'action devra s'inscrire dans les instances du collège
- L'action sera pensée avec une chargée de projets

de la mission climat scolaire et plusieurs membres de l'équipe du collège.

MODE DE FINANCEMENT

Financement partiel ou intégral par le Département.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service du Projet éducatif et de la jeunesse
Noria BELGHERRI – 01 43 93 79 34 – nbelgherri@seinesaintdenis.fr
Marie-Paule CORBI – 01 43 93 69 53 – mpcorbi@seinesaintdenis.fr

Chahra CHIBATI – 01 43 93 69 70
cchibati@seinesaintdenis.fr
Laurie POTIER
lpotier@seinesaintdenis.fr

Actions de prévention spécialisée dans les collèges

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e. Liste des associations de prévention spécialisée habilitées par le Département : Arrimages, À travers la ville, Canal, Cap à cité, GRAJAR 93, Jeunesse feu vert, Rues et cités, Sauvegarde 93.

OBJECTIFS

- Prévenir les ruptures scolaires, les conduites à risques et violences scolaires, les tensions entre filles et garçons.
- Échanger avec les acteur·rice·s de la communauté scolaire en apportant des éclairages sur le contexte de vie des jeunes, afin de promouvoir ensemble la capacité des élèves à progresser.
- Soutenir les parents dans leur rôle au sein de la communauté éducative et auprès de leurs enfants.

DESCRIPTIF

La convention 2015-2020 relative à l'intervention de la prévention spécialisée auprès des élèves, des parents d'élèves et de la communauté éducative des collèges a pour objet de faciliter le partenariat entre les associations

de prévention spécialisée et les collèges du Département. Les modalités d'intervention varient en fonction des projets et du contexte des établissements. Elles s'appuient sur les principes d'intervention (libre adhésion, respect de l'anonymat, absence de mandat...) et les pratiques (travail de rue, actions éducatives collectives, accompagnements éducatifs individuels) mises en œuvre habituellement par les équipes de prévention spécialisée. Elles peuvent recouvrir notamment les formes suivantes :

- présence régulière au sein, ainsi qu'aux abords du collège ;
- participation aux groupes de réflexion ou commissions éducatives (GPDS, CESC...),
- accompagnements individuels en lien avec la communauté éducative (CPE, services sociaux scolaires...) et les partenaires extérieurs ;
- actions collectives (ateliers/débats, groupes de paroles, sorties à thèmes, activités sur la pause méridienne...);
- accompagnement des parents dans leurs rencontres avec les équipes des collèges.

Ces actions au sein des collèges permettent d'établir plus facilement un lien avec la tranche des 11-16 ans, en particulier avec les filles moins présentes sur l'espace public, et de faciliter leur suivi.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La prévention spécialisée peut réaliser une intervention au sein des collèges (dans ou hors les murs) du quartier où elle mène une présence sociale, des collèges de secteurs, voir également en lien avec l'établissement d'affectation d'un jeune accompagné, sollicitant le soutien de son référent éducatif, des parents d'élèves. Cette intervention s'effectue avec l'accord de chacune des parties. Une convention locale spécifique doit être signée entre l'établissement et l'association de prévention spécialisée, et communiquée à la DSDEN et l'ASE.

MODE DE FINANCEMENT

Le fonctionnement des associations de prévention spécialisée, en qualité d'établissements sociaux et médico-sociaux, est financé par le Département.

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service de l'Aide sociale à l'enfance
Anne-Marie GOSSE – 01 43 93 81 51 – agosse@seinesaintdenis.fr
Élodie VERNET-ROTTIER – 01 43 93 81 71 – evernet@seinesaintdenis.fr

Actions de planification familiale dans les collèges

PUBLIC CONCERNÉ

Collégien-ne-s et communauté éducative.

DESRIPTIF

Le conseil départemental dispose d'un réseau de 130 centres de planification familiale sur le Département qui anime des ateliers de sensibilisation dans les collèges sur les questions de vie affective, de compétence de vie, de sexualité, de contraception, de prévention des maladies sexuellement transmissibles, de pratiques à risque, etc. Les professionnel-le-s des centres de planification interviennent également dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, les violences entre garçons et filles, les mariages forcés, et des mutilations sexuelles.

Exemples

Portées par des conseiller-ère-s conjugales et familiales, des médecins ou des sages-femmes, les animations participent à l'information et à la sensibilisation des élèves aux questions d'éducation sexuelle et de prévention

des violences faites aux femmes.

Ces séances s'organisent en première intention dans le collège. Ensuite les animations peuvent se dérouler dans le centre de planification ou dans le centre de PMI lorsqu'il abrite un centre de planification. Ces séances se font toujours en lien avec les infirmier-ère-s scolaires. Les séances se déroulent soit par ½ classe séparant les garçons des filles puis par classe entière. Les thèmes des séances respectent les demandes des jeunes et des personnels du collège.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'activité d'information et de sensibilisation auprès des jeunes se fait le plus souvent par l'intermédiaire des conseiller-ère-s conjugales qui sont en lien avec les médecins et les sages-femmes. Ils-elles contactent les structures scolaires : principaux-le-s, assistant-te-s sociaux-ales, scolaires, médecins scolaires, infirmier-ère-s, enseignant-e-s.

Si vous souhaitez organiser une séance dans votre établissement, vous pouvez contacter le bureau de la Protection maternelle et de planification familiale du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la direction Enfance famille de la direction départementale.

MODE DE FINANCEMENT

Le conseil départemental, dans le cadre de ses missions de protection maternelle et infantile est le financeur principal de l'action de planification familiale.

+ d'infos : consulter la liste des 130 centres de planification familiale du département sur le site www.seine-saint-denis.fr

Jeunes contre le sexisme

PUBLIC CONCERNÉ

Élèves de 3^e et 4^e.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les collégien-ne-s et les professionnel-le-s des établissements scolaires sur la question des comportements et des violences sexistes dans les relations filles/garçons et du cybersexisme.
- Prévenir les violences sexistes au sein des établissements scolaires.
- Favoriser un espace de débat entre les collégien-ne-s pour travailler ensemble la question des comportements et des violences sexistes dans les relations filles/garçons et du cybersexisme.
- Soutenir et accompagner les collégien-ne-s à créer leurs propres outils de prévention, avec l'appui d'artistes formé-e-s sur ces questions.

DESRIPTIF

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes organise depuis 2008 des rencontres intitulées « Jeunes contre le sexisme ». Cette initiative est destinée

aux élèves des collèges qui ont inscrit la lutte contre le sexisme et le cybersexisme dans leur projet d'établissement. À cette occasion, filles et garçons associent leurs réflexions, leurs imaginaires, leurs savoir-faire pour changer les mentalités et les comportements. L'action débute par un temps de formation de l'ensemble des adultes des établissements scolaires partenaires (équipes éducatives, de direction et du médico-social). Elle est, depuis octobre 2019, inscrite au Plan Académique de Formation (PAF). À l'issue de cette sensibilisation, l'action va pouvoir commencer auprès des élèves. Elle se divise en deux temps.

1 - Une première période,

où tou-te-s les élèves de toutes les classes d'un même niveau scolaire (3^e, 4^e) participent obligatoirement à l'action et bénéficient d'une représentation de théâtre forum avec les compagnies Féminisme enjeux ou Synergies théâtre, d'un spectacle de slam avec le groupe Dialelem ou

encore de conférences vidéos avec Émilie Desjardins. Le travail se poursuit avec un temps de sensibilisation et de débat au sein de chaque classe autour des stéréotypes, des comportements sexistes et violents dans les relations filles/garçons et du cybersexisme. Il est animé par les infirmier-ère-s scolaires, assistant-e-s sociaux-les, conseillères conjugales et familiales, documentalistes...

2 - Seconde période,

qui elle est destinée aux élèves volontaires qui ont choisi de mettre leurs idées au profit de la lutte contre les comportements sexistes en créant des outils de prévention destinés à leurs pair-e-s. Pour cela, des ateliers animés par des artistes impliqué-e-s et formé-e-s leur sont proposés (ateliers d'affiches, de vidéos, théâtre, de slam...).

Restitution des travaux

Durant ces deux périodes, les élèves sont accompagnés par des référent-e-s (infirmier-ère-s scolaires, assistant-e-s sociaux-les,

conseillères conjugales et familiales, documentalistes) engagé·e·s dans cette action. À l'issue de ces deux phases, une demi-journée de restitution est organisée début juin à la Bourse du travail de Bobigny.

Juin : organisation du brevet de lutte contre les comportements sexistes et violents destiné aux élèves qui ont bénéficié de ces actions de sensibilisation. Il sera organisé au sein des collèges concernés. Il a pour objectif de valoriser l'implication et les acquis des élèves tant au niveau de l'éducation au respect que du savoir être dans les relations filles/garçons. Juin 2021, 1^{er} lancement de ce brevet, à titre expérimental.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Contactez l'Observatoire des violences envers les femmes.

MODE DE FINANCEMENT

Action cofinancée par le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (Observatoire des violences faites aux femmes, direction de l'Éducation et de la jeunesse au travers de l'Appel à projet éducatif), les villes du département et le Mouvement français pour le planning familial de Seine-Saint-Denis (MFPF).

+ d'infos : seine-saint-denis.fr/jeunes-contre-le-sexisme.html

Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR)

Point accueil écoute jeunes (PAEJ) / Actions collectives à l'espace Tête à tête

PUBLIC CONCERNÉ

- Les jeunes de 13 à 25 ans,
- Les professionnel·le·s de l'éducation, de la santé, du social, de l'insertion et de la justice.

DESRIPTIF DE LA STRUCTURE

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques avec le Tête à tête propose un espace innovant et original d'information de prévention et d'écoute en direction des 13/25 ans, sur les problématiques liées à la sexualité, aux consommations de produits psychoactifs, aux violences, à l'estime de soi, à l'usage des écrans, aux discriminations, etc.

MISSIONS PRINCIPALES

Situé dans le centre commercial Rosny 2, cet espace assure une mission de service public et propose toute l'année du lundi au samedi de 10 h à 18 h 30 un accueil individuel

libre, anonyme et sans condition.

En parallèle de cet accueil individuel, l'espace Tête à tête propose également sur rendez-vous des actions de prévention collectives à destination de toutes les structures scolaires et hors scolaires du département. Le Tête à tête propose également des entretiens individuels (avec/sans rendez-vous) sur les conduites à risques dans le cadre du Point accueil écoute jeunes (PAEJ).

RESSOURCES DISPONIBLES

Le Tête à tête met à votre service :

- une équipe pluridisciplinaire de 10 professionnel·le·s de la prévention des conduites à risques ;
- un accueil sans rendez-vous, anonyme et gratuit ;
- un programme de séances collectives (sur rendez-vous) à destination des structures scolaires et hors scolaires) ;

- des expositions et des ateliers ;
- des bornes multimédias,
- des rencontres pour les professionnel·le·s ;
- de la documentation et du matériel de prévention.

MODE DE FINANCEMENT

Service gratuit, financé par le conseil départemental avec le soutien de la Région Île-de-France, de la Mildeca, CAF et de l'ARS.

ESPACE TÊTE À TÊTE

Centre commercial de Westfield Rosny 2
Avenue du Général de Gaulle, niveau 1 porte 2, BP 11 01 93117 Rosny-sous-Bois
Ouvert toute l'année (sauf jours fériés), du lundi au samedi de 10 h à 18 h 30
01 71 29 24 11
teteatete@seinesaintdenis.fr
Instagram : www.instagram.com/espaceteteatete_ssd93/

Accompagnement des collégien·ne·s temporairement exclus (ACTE)

PUBLIC CONCERNÉ

Élèves de la 6^e à la 3^e en situation d'exclusion temporaire de leur établissement (de 2 à 8 jours, sans passage en conseil de discipline).

OBJECTIFS

Proposer aux élèves en situation d'exclusion temporaire, un accompagnement par des professionnel·le·s qualifié·e·s, leur permettant de redonner du sens à leur scolarité, à se réapproprier les notions et valeurs de citoyenneté que sous entendent le fonctionnement de notre société et ainsi retrouver rapidement leur statut d'élève.

DESRIPTIF

Le dispositif mené en partenariat avec la direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, vise à soutenir l'ensemble des partenaires (collèges, services municipaux, associations, familles, etc.) dans la mise en place et le suivi d'actions volontaires et communes de lutte contre le décrochage scolaire, chacun dans ses champs de compétences et de responsabilités.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Dans le dispositif départemental ACTE

Un appel à projets est envoyé tous les ans à l'ensemble des villes du département et associations susceptibles de mettre en œuvre différentes actions sur leur territoire. Le projet, qui doit être élaboré avec les collèves concernés, est présenté, pour validation, en commission composée de membres du conseil départemental et de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis. Le Département et la direction des Services départementaux de l'Éducation nationale s'engagent, après validation du projet local, à apporter leur soutien dans le suivi du projet. Parallèlement, le Département peut accorder une subvention de fonctionnement. Pour les projets en cours d'élaboration, un appui technique peut être proposé tout au long de l'année.

Dans un dispositif local ACTE

Chaque dispositif local organise avec les collèves un mode d'organisation pour coordonner la prise en charge des élèves exclus.

En règle générale, lorsque la·le cheffe d'établissement prononce la sanction d'exclusion en présence de l'élève et de sa famille, une présentation du dispositif permet de proposer la prise en charge du jeune durant la période et de décider des modes d'organisation à mettre en œuvre avec le référent du dispositif ACTE. Chaque dispositif local décide de son mode de fonctionnement afin de répondre aux plus près des besoins des jeunes.

MODE DE FINANCEMENT

Une subvention de fonctionnement départementale est attribuée aux porteur·euse·s et prend en compte la combinaison des critères suivants : nombre de collèves concernés, participation des parents et des jeunes dans la mise en place des actions envisagées, travail mené autour de la sanction, implication de l'Éducation nationale, suivi post-exclusion, complémentarité des différents intervenant·e·s, cofinancement du dispositif, évaluation du projet localement et moyens mobilisés (humains, techniques).

STRUCTURE RESSOURCE

Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

PUBLIC CONCERNÉ

Adolescent·e·s et/ou jeunes majeurs selon les structures.

MISSIONS

Jouer un rôle de proximité autour d'une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations de risques, et de leur entourage adulte.

DESRIPTIF

Les points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) ont une fonction préventive auprès de jeunes rencontrant diverses difficultés : conflits familiaux, mal-être, échec scolaire, conduites à risque... Leur fonction est de prévenir les ruptures des jeunes, tant avec la famille qu'avec les institutions.

Leur approche globale (psychosocio-éducative), la souplesse de leurs modalités d'intervention (actions éducatives, soutien psychologique, médiation familiale, médiation culturelle) et leur logique de « proximité » permettent de s'adapter aux singularités des situations rencontrées et aux spécificités locales, dans une recherche de complémentarité avec les acteur·rice·s déjà présents sur le territoire.

Le partenariat se développe principalement avec les établissements scolaires, le soin (CMP, Maison des adolescent·e·s...), les missions locales, l'Aide sociale à l'enfance... Outre l'accueil et l'écoute proposés, les PAEJ développent des actions collectives

(groupes de parole, ateliers thématiques...), notamment au sein des établissements scolaires autour de la prévention des conduites à risques.

Liste des PAEJ :

- LEA (Montreuil);
- Mosaïque (Aubervilliers);
- Amica (Clichy-sous-Bois);
- Iris Messidor (Bondy);
- Le Kiosque (Les Lilas).

CONDITIONS D'ACCÈS

Accueil inconditionnel, gratuit et immédiat, préservant l'anonymat du jeune.

MODE DE FINANCEMENT

Les PAEJ sont principalement co-financés par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le conseil départemental.

STRUCTURE RESSOURCE

Maisons des adolescent·e·s (MDA)

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 11 à 21 ans selon les structures.

MISSIONS

Soutenir un accès au soin psychique et somatique pour les adolescent·e·s. Constituer un lieu ressource pour l'entourage des adolescent·e·s et les professionnel·le·s intervenant auprès d'adolescent·e·s.

DESSCRIPTIF

Animées par des équipes pluridisciplinaires, les MDA sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation où les adolescent·e·s peuvent venir seul·e·s ou accompagné·e·s. Elles proposent des consultations variées : psychologie, psychomotricité, médecine générale, psychiatrie transculturelle, thérapie familiale, pédopsychiatrie.

Elles proposent également des entretiens dans le domaine social, éducatif, juridique, et pour l'orientation scolaire.

Des actions collectives sont également proposées aux jeunes (groupes de paroles, ateliers thérapeutiques ou de médiation autour de la musique, du théâtre, de l'écriture...).

Les MDA remplissent un rôle d'accueil et de soutien des familles.

Elles constituent enfin un pôle d'expertise/ressources sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, sur lesquelles les professionnel·le·s, notamment ceux de l'Éducation nationale, peuvent s'appuyer : réunions de réseau sur des thématiques spécifiques liées à l'adolescence, animation de groupes d'analyse de pratiques... Des consultations indirectes sont également mobilisables par les professionnel·le·s.

Le département est doté de trois MDA :

- **Casado** à Saint-Denis, 2 bis rue Gibault, 01 48 13 16 43
- **Casita** à Bobigny, 125 rue Stalingrad, 01 48 95 73 01
- **Amica** à Clichy-Montfermeil, 4 allée Albert Camus, 01 43 88 23 64

CONDITIONS D'ACCÈS

Accueil inconditionnel et gratuit. Pour la sectorisation : se renseigner auprès des structures.

MODE DE FINANCEMENT

Les MDA sont financés principalement par l'Agence régionale de santé. Le Département finance un poste d'éducateur·rice « ressource » par MDA pour un rôle d'interface entre la MDA et les acteur·rice·s de la prévention et protection de l'enfance.

STRUCTURE RESSOURCE

Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR)

Centre de ressources

PUBLIC CONCERNÉ

Les acteur·rice·s (professionnel·le·s de terrain, acteur·rice·s institutionnel·le·s, élu·e·s, bénévoles) des champs de l'éducation, de la santé, du social, de l'insertion, de la justice en contact avec les publics exposés aux conduites à risques, souhaitant s'engager dans une démarche de prévention des conduites à risques sur les territoires de Seine-Saint-Denis et de Paris.

MISSIONS PRINCIPALES

La MMPCR a pour objectif général d'accompagner les acteur·rice·s concerné·e·s dans la compréhension des processus des conduites à risques et la mise en œuvre d'actions de prévention qui visent à limiter l'incidence et à réduire les effets négatifs de ces conduites.

DESSCRIPTIF

DE LA STRUCTURE

La MMPCR constitue une structure ressource en recherche-développement. Elle diffuse des éléments de compréhension, des outils de prévention, identifie des ressources et leviers de prévention, valorise, soutient et évalue des pratiques et postures de prévention. L'équipe accompagne les professionnel·le·s souhaitant s'engager dans une démarche de prévention des conduites à risques et contribue à la qualification des acteur·rice·s sur les deux territoires.

RESSOURCES DISPONIBLES

Le Centre de ressources propose :

- un espace accueil où ateliers, prêts et formation aux outils sont proposés

aux professionnel·le·s pour développer des actions de prévention auprès de leurs publics (accueil sur rendez-vous) ;

- un travail d'observation et de recherche-action permettant d'éclairer les problématiques existantes et émergentes, ainsi que les pratiques de prévention ;
- des temps d'échanges en direction des professionnel·le·s (déjeuners-débats, conférences, journées thématiques, colloques...);
- des formations et des groupes de travail sur différentes thématiques liées aux conduites à risques.

PARCOURS POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

Pour la santé des jeunes : informations et dépistages

PUBLIC CONCERNÉ

Collégien-ne-s, lycéen-ne-s, étudiant-e-s, professionnel-le-s de l'éducation de la santé et du social.

DESSCRIPTIF

La réduction des inégalités sociales et territoriales guide la politique de santé du Département. L'éducation en santé et la prévention sont des leviers essentiels, notamment la lutte contre les maladies infectieuses au travers de son plan Seine-Saint-Denis sans SIDA. Les actions sont conduites en articulation avec de nombreux partenaires et s'inscrivent dans les stratégies de santé publique régionale et nationale. L'offre proposée complète les actions santé déployées en collège par les infirmier-ère-s

scolaires, notamment dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Le Département propose également une offre riche d'éducation à la vie affective et sexuelle, avec des interventions spécialisées, des outils, et l'appui de ses centres de ressources. Cette offre peut être mobilisée par les équipes de collège en appui à leurs projets en collège.

OBJECTIFS

- Découvrir un centre de dépistage par l'organisation de visites.
- Rencontrer et échanger avec les professionnels de ce centre.
- Échanges autour de la santé sexuelle, des différentes infections sexuellement transmissibles et des moyens de protection.

RESSOURCES

Des équipes pluridisciplinaires accueillent, informent,

dépistent et soignent les publics :

- CeGIDD départemental : centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles. Site principal à Bobigny, et ses antennes ;
- CDPS : Centres départementaux de prévention santé. De plus les partenaires du Département contribuent à la couverture territoriale de l'offre de santé ;
- séances publiques de vaccination organisées avec les villes ;
- acteur-ric-e-s associatif-ve-s intervenant auprès de publics jeunes, ou de publics en précarité.

ACTIONS ET PERSPECTIVES

- Financement associatif d'actions par l'appel à projets Prévention insertion et santé.

- Organisation de visites du CeGIDD pour les publics jeunes et les acteur-ric-e-s associatifs.
- Adaptation de l'offre de santé aux caractéristiques des publics précaires.
- Projet de « prévention par les pairs » dans le champ du VIH et des IST.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur l'offre de prévention du VIH et des IST :

- seinesaintdenis.fr/Lecentre-gratuit-d-information-diagnostic-et-de-depistage-et-les-centres-de.html
- seinesaintdenis.fr/IST-et-VIH-depistage-gratuit-Seine-Saint-Denis.html

Actions de prévention santé au collège

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les collèges publics de la Seine-Saint-Denis

OBJECTIFS

Le Département propose avec ses partenaires une offre de service santé aux équipes des collèges et aux habitant-e-s au sein des collèges. Cette offre de service englobe des domaines tels que l'alimentation, le sport-santé et la prévention de la sédentarité, la lutte contre les addictions, la santé dentaire/oculaire...

DESSCRIPTIF

Offre de service de dépistage au sein des collèges

Le Département mettra en œuvre une offre de service santé au sein des collèges, à destination des élèves et des habitant-e-s :

- bucco-dentaire : bus bucco-dentaire de la collectivité ;
- journées de dépistage bucco-dentaire, auditif, oculaire au sein des collèges ;
- interventions sur les addictions, en particulier par les équipes du Tête à tête qui se déplaceront sur tous les collèges du territoire, mais aussi via des expositions et des actions de prévention durant le temps scolaire et hors temps scolaire ;
- campagnes de prévention.

Santé sexuelle

Le Département rassemble les bonnes pratiques en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, et construit, en lien avec l'Éducation nationale et ses partenaires, un kit pédagogique pour parler de santé sexuelle (diffusion en 2022). Des ateliers et des journées de sensibilisation peuvent être organisés dans les collèges qui le souhaitent.

Sanitaires du futur

Le Département accompagne les collèges volontaires dans la mise en place de projets « sanitaires du futur », projet participatif qui implique tout l'établissement et au premier chef les élèves.

Prévention de l'obésité

Département jeune et populaire, la Seine-Saint-Denis est particulièrement concernée par la prévention des maladies liées à l'alimentation, comme le surpoids et l'obésité. Le Département porte un vaste programme de prévention de l'obésité au sein de ses collèges publics volontaires, en impliquant l'Agence régionale de santé, les communes et ses services (service de la prévention et des actions sanitaires).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges souhaitant participer à ces projets doivent se rapprocher du service du Projet éducatif et de la jeunesse ou du service de la prévention et des actions sanitaires (madame Pastor).

MODE DE FINANCEMENT

Le Département prend partiellement à sa charge ces projets.

Sensibilisation à la sécurité des déplacements et à la mobilité durable

Programme de prévention

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves de 5^e et de 3^e.

DESRIPTIF

Cette action vise à sensibiliser les adolescents à la sécurité routière par l'adolescent-e en lui permettant d'adopter les bons gestes lors de ses déplacements à pied, à vélo, à trottinette et à l'inciter à se déplacer ainsi. Cette action permet l'acquisition d'une méthodologie et de connaissances utiles afin de préparer les attestations de sécurité routière.

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

Wimoov - 01 55 28 97 10 - mathilde.kerjean@wimoov.org ou florence.gilbert@wimoov.org
Céline ARAGHI-NAVAZ - 01 43 93 95 52 - caraghinavaz@seinesaintdenis.fr
Claire DELVILLE - cdelville@seinesaintdenis.fr

Vélo école : Apprendre à faire du vélo en sécurité

PUBLIC CONCERNÉ

Pour tous les élèves.

DESRIPTIF

Cette action menée par des associations vise à apprendre aux élèves à faire du vélo en sécurité en ville.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font dès le début de l'année scolaire.

MODE DE FINANCEMENT

L'intervention est intégralement prise en charge par le Département.

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

Service des Déplacements et du patrimoine routier
Céline ARAGHI-NAVAZ - 01 43 93 95 52 - caraghinavaz@seinesaintdenis.fr
Claire DELVILLE - cdelville@seinesaintdenis.fr

Projet départemental de la pause méridienne

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élèves à la consommation écoresponsable.
- Travailler sur la nutrition et l'équilibre alimentaire.
- Favoriser la sérénité du climat sur le temps de la restauration.

DESRIPTIF

Soutien aux actions mises en place par les collèges selon les axes de développement définis par la charte départementale de la pause méridienne :

- actions éducatives : mise en place de commissions de menus associant les élèves, séances d'information nutritionnelle et de santé, découverte d'autres cultures culinaires et modes alimentaires, sensibilisation à la consommation responsable et aux produits de qualité ;
- actions visant à l'amélioration du cadre de la restauration, pour un lieu de détente et de convivialité : décoration, expositions, mise en place d'un fond musical ;
- action visant à augmenter la fréquentation : pratique sportive, activités artistiques ou culturelles, temps d'information et d'échanges avec les parents.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Émarger à l'appel à projets pédagogiques du conseil départemental. Le projet présenté doit être validé par le conseil d'administration. Les demandes sont à déposer sur la plate-forme de demande de subventions du Département : **mesdemarches.seinesaintdenis.fr**.

MODE DE FINANCEMENT

Le montant de la subvention est variable selon la dimension des projets. Le collège doit participer au financement du projet.

Les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) au cœur du dispositif sport au collège



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Permettre la pratique des activités physiques et sportives de pleine nature pour tous.
- Permettre aux collégiens d'accéder à des disciplines peu pratiquées en Seine-Saint-Denis.
- Avoir une approche pluridisciplinaire pour tous, avec une diversité de formats proposés où la découverte, l'apprentissage et le plaisir sont au centre du projet.

DESRIPTIF

Le Département dispose d'équipements sportifs départementaux et propose avec ses partenaires des parcours éducatifs autour d'un large panel d'activités, aussi bien nautiques que terrestres. Ce dispositif complet à destination des collégiens s'articule autour de nombreuses activités.

1) Véritable laboratoire des activités physiques de pleine nature, la base de Champs-sur-Marne propose, en partenariat avec l'UFOLEP 93, une large gamme d'activités : voile, canoë-kayak, baignade,

mais aussi escalade, tir à l'arc, course d'orientation, trampoline, roller, BMX, etc. La pluralité et l'originalité des activités co-encadrées par les professeur·e·s d'EPS et des personnes titulaires de brevets d'État, montrent la richesse des ressources du territoire et viennent prendre à contre-pied les clichés qui stigmatisent parfois la Seine-Saint-Denis.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les réservations d'équipements sportifs d'activités terrestres encadrées par les professeur·e·s d'EPS se font auprès des responsables de la base de loisirs. Les réservations pour les cycles d'activités nautiques (de septembre à début novembre puis de fin mars à fin juin) s'effectuent via le dépôt d'un projet pédagogique auprès de l'UFOLEP 93 (avant le 22 mai pour les cycles d'automne et avant le 27 novembre pour les cycles de printemps).

Pour y participer, les élèves doivent fournir un brevet de natation de 50 mètres ou le test préalable à la pratique des activités nautiques.

MODE DE FINANCEMENT

Les activités sont entièrement soutenues et financées par le Département.

BASE DE LOISIRS DÉPARTEMENTALE DE CHAMPS-SUR-MARNE

01 71 29 43 76
Laurence GODARD –
lgodard@seinesaintdenis.fr
Julien DUPRÉ –
jdupre@seinesaintdenis.fr

UFOLEP 93 FOL93

07 69 47 98 86 ou 01 64 68 91 41
ufolep93@orange.fr
fol93.ufolep93basechamps@orange.fr

2) Terre de golf, le centre départemental de la Poudrière

animé et géré par l'UCPA propose tout au long de l'année des parcours sportifs pour les collégiens autour de l'initiation au golf. Cette approche de l'activité golfique est aussi l'occasion de sensibiliser les élèves à l'environnement naturel, à l'écosystème, de les rendre responsables et autonomes. C'est aussi l'occasion de leur donner l'opportunité de pratiquer une discipline assez unique et encore à développer sur le territoire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Huit classes de collège peuvent participer à un cycle de golf comprenant deux séances de 2 h d'initiation.
- 2 associations sportives de collèges (AS) disposent de 80 séances en autonomie encadrées par les professeurs de septembre à juin.

- Des créneaux sont prévus et anticipés pour les élèves du collège Lucie Aubrac dans le cadre d'une ouverture éventuelle de section sportive golf.
- Un dispositif spécifique est mis en place sur la période estivale.

MODE DE FINANCEMENT

Les activités sont entièrement soutenues et financées par le Département.

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'INITIATION AU GOLF DE LA POUDRIÈRE À LIVRY-GARGAN

Flavie CAPITAINE
01 41 52 19 30 – 07 62 65 42 26
fcapitaine@ucpa.asso.fr

3) Un parcours éducatif dédié à l'équitation au centre équestre départemental de Georges-Valbon à la Courneuve

Le centre équestre départemental Georges Valbon à la Courneuve, animé et géré par l'UCPA, propose des parcours d'initiation aux collégiens de Seine-Saint-Denis autour des sports équestres. Cette initiative novatrice et ambitieuse du Département permet, outre d'appréhender l'activité équestre pour les jeunes élèves, de les sensibiliser sur les questions environnementales, la gestion et la communication de leurs émotions ou encore de développer leur adaptabilité à un nouvel environnement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nombre de places : 12 classes pour 2 jours de stage.

35 séances pour 12 internes du collège Jean-Lurçat.
35 séances pour 12 jeunes de l'Union nationale des sports scolaires (UNSS).

MODE DE FINANCEMENT

Les activités sont entièrement soutenues et financées par le Département.

CENTRE ÉQUESTRE DÉPARTEMENTAL GEORGES VALBON - LA COURNEUVE

Brigitte RINALDI
06 07 35 05 41 – 01 48 38 62 63
brinaldi@ucpa.asso.fr

4) Permettre la découverte de l'univers de la mer et de la voile

pour les collégiens de Seine-Saint-Denis, tel est le challenge ambitieux du comité départemental de voile et du Département depuis bientôt 30 ans. Un dispositif novateur, où chaque enseignant pilote avec ses élèves un projet pédagogique lié au milieu marin, vient rythmer l'année scolaire. La concrétisation de cette aventure est la participation à des régates et des croisières à l'occasion du Trophée des bahuts et des Armadas des bahuts.

Le Trophée des bahuts

Le trophée comporte des épreuves de navigation et un rallye sur un thème prédéfini. En amont des régates, trois séances d'initiation à la navigation, de préparation et d'entraînement encadrée par le comité départemental de voile de Seine-Saint-Denis

et l'UCPA sont organisées sur la base de loisirs régionale de Jablines. Un week-end « rallye » et une régata en baie de Quiberon sur des voiliers de 12 mètres permet à chaque équipage (6 jeunes, un professeur et un skipper professionnel) de vivre une expérience unique en mer pendant trois jours et de clore un projet pédagogique sur l'ensemble de l'année scolaire.

L'Armada des bahuts

L'Armada est une croisière de découverte de la voile de cinq jours en baie de Quiberon et dans le golfe du Morbihan. Cette initiation permet l'apprentissage des premières manœuvres mais aussi l'acquisition de notions de solidarité, d'esprit d'équipe et de sens des responsabilités.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription ouverte entre octobre et décembre.

MODE DE FINANCEMENT

Action financée à 80 % par le Département. Participation financière complémentaire demandée aux établissements :

- Trophée des bahuts : 600 € par équipage.
- Armada des bahuts : 1 200 € par équipage.

COMITE DÉPARTEMENTAL DE VOILE / ASSOCIATION PROMOVOILE 93

Francine LECERF
06 30 60 91 84 – 01 57 33 07 35

Un partenariat fort avec l'Union nationale du sport scolaire 93 (UNSS 93)

PUBLIC CONCERNÉ

Les associations sportives des collèves et leurs élèves.

OBJECTIFS

- Promouvoir le sport scolaire dans sa diversité : organisation d'événements sportifs, développement des activités de plein air, des activités physiques et sportives peu représentées, développement de la pratique féminine.
- Organiser les compétitions et permettre la participation des associations sportives de collèves aux différents championnats.
- Favoriser la formation des jeunes officiels.
- Développer des actions de sport santé et de citoyenneté.
- Promouvoir les actions menées par l'UNSS 93.

DESSCRIPTIF

Le Département de la Seine-Saint-Denis et l'UNSS 93 interviennent étroitement pour la promotion du sport scolaire auprès des collèves.

Dans ce cadre, cette collaboration, qui dure depuis plus de 20 ans, s'articule principalement autour de différents dispositifs qui permettent le développement du sport au collève, grâce à :

- une convention d'objectifs qui se matérialise par un accompagnement financier du Département. Cette aide intègre également la participation aux championnats de France des AS des collèves ;
- un soutien financier du Département pour le développement des associations sportives

des collèves (AS) via la direction départementale de l'UNSS 93 ;

- une aide financière ciblée sur l'organisation des Jeux des collèves, depuis 1998.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour les aides aux AS (fonctionnement et participation aux championnats de France), les établissements doivent adresser leur demande directement auprès de l'UNSS 93.

MODE DE FINANCEMENT

Pour les AS, le calcul de la subvention s'établit sur la base de l'activité de l'année scolaire précédente : plus d'informations auprès de l'UNSS 93.

Une offre événementielle « sport scolaire » au service des collèves-ne-s

Jeux des collèves

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les associations sportives des collèves (AS) de la 6^e à la 3^e.

DESSCRIPTIF

Organisé depuis 1998, les Jeux des collèves sont le fruit d'une forte collaboration entre le Département et la Direction départementale de l'UNSS 93. Cet événement phare du sport scolaire rassemble et touche plus de la moitié des collèves séquano-dionysiens. Il remporte un franc succès pour le plus grand plaisir des professeurs et des 1 200 élèves présents chaque année. Cette journée consacrée à des rencontres sportives au parc interdépartemental des sports de Marville est aussi l'occasion d'échanger sur des thématiques comme la santé, l'environnement, le développement durable et la citoyenneté.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Auprès de l'UNSS, des équipes mixtes de 8 à 12 élèves.

MODE DE FINANCEMENT

Action entièrement soutenue par le Département par une subvention accordée à l'UNSS 93.

Triballon

PUBLIC CONCERNÉ

Associations sportives des collèves.

DESSCRIPTIF

Offrir aux associations sportives des collèves l'occasion de participer, le temps d'une journée, à une rencontre sportive et ludique autour d'un nouveau concept, le Triballon, qui consiste à réunir trois sports collectifs au sein d'une même rencontre. Cette initiative propose donc une forme de rencontre sportive originale où les codes

des compétitions sont revisités. Collèves et collèves sont associé-e-s et participent tout au long de la journée à plusieurs matchs dont les scores sont cumulés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque établissement inscrit des équipes mixtes de 8 à 12 élèves.

MODE DE FINANCEMENT

Action entièrement soutenue et financée par le Département.

ASSOCIATION SPORT FOLIES

Jean-Jacques HOURY
06 08 71 64 72
jean-jacques.houry@orange.fr

Des séjours sportifs pour soutenir les projets éducatifs et sportifs des collégiens



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e.

DESRIPTIF

Cet appel à projet vise à permettre aux collégiens du département de participer à des séjours sportifs en France ou à l'étranger. Le thème du sport fait bien sûr partie intégrante des projets de séjours et les bénéficiaires sont aussi bien les collèves que leurs associations sportives.

OBJECTIFS

- Favoriser l'autonomie des jeunes.
- Valoriser les collégiens en développant leur confiance en eux et en ouvrant leurs horizons.
- Favoriser le dialogue et la communication.
- Éduquer à la tolérance et à l'altérité.
- Avoir une meilleure connaissance de soi.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être éligibles, les projets doivent :

- avoir une thématique relative au sport, préférentiellement des activités physiques de pleine nature (APPN) : sports nautiques, escalade ou encore sports d'hiver ;
- se dérouler hors Île-de-France et comporter au moins quatre nuitées ;
- comporter une approche interdisciplinaire ;
- s'inscrire dans un projet de classe sur l'année ;
- impliquer les jeunes comme parties prenantes du déplacement (recherche de financement, valorisation, promotion, etc.).

Les demandes de subvention sont à adresser par courrier ou par mail au service des Sports et des loisirs.

Le dossier de demande doit comprendre :

- le descriptif du projet ;
- le budget prévisionnel à l'équilibre ;

- le courrier de demande adressé au président du conseil départemental, signé par la le cheffe d'établissement ;
- le RIB de l'établissement ou de l'association sportive.

MODE DE FINANCEMENT

- La prise en charge des frais d'hébergement, de transport, de restauration dans la limite de 60 % du coût total du déplacement plafonné à 4 000 € pour les projets se déroulant en France, 6 000 € en Europe et 8 000 € hors Europe.
- Un délai de deux ans est demandé avant le dépôt d'une nouvelle demande de soutien par un même bénéficiaire.
- Pas plus de deux financements consécutifs pour un même projet.
- Dans le cas où les demandes seraient supérieures à la capacité de financement, et après évaluation des projets, les établissements n'ayant jamais bénéficié d'un soutien seront prioritaires.

Collèves en Jeu

PUBLIC CONCERNÉ

Environ 20 à 23 collèves de Seine-Saint-Denis chaque année.

DESRIPTIF

Les ateliers Jeu se déroulent dans l'enceinte du collève.

Selon les établissements, ils sont réalisés en co-animation avec des jeunes et des enseignants, des assistants d'éducation ou des CPE.

Cette action se déroule tout au long de l'année scolaire, de septembre à juin, hors temps de vacances scolaires, au rythme d'une rencontre hebdomadaire.

OBJECTIFS

Espaces de socialisation, ces ateliers ont, selon les ludothécaires, les enseignants et les chefs d'établissement, un effet apaisant aussi bien sur les relations entre élèves, qu'entre élèves et adultes. L'expérience des années passées montre que les ateliers ludiques ont aussi des conséquences sur le regard que les enseignants portent sur leurs élèves et sur leurs approches pédagogiques et postures professionnelles. Pour les élèves des Ulis ou de SEGPA, ces ateliers permettent aussi une prise de confiance des élèves les plus en difficulté dans les apprentissages scolaires.

MODE DE FINANCEMENT

Action soutenue par le Département dans la limite de l'enveloppe financière et de la disponibilité des partenaires engagés dans ces actions.

COÉDUCATION



Appel à initiatives en faveur de la coéducation

BÉNÉFICIAIRES

Les parents d'élèves.

OBJECTIF

Cet appel à initiatives soutient les projets locaux mettant les parents en situation d'acteur-ric-e-s.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche de coéducation, où les parents sont des partenaires du collège. Des expériences de développement du lien entre les parents et le collège, et entre les associations et le collège, pourront y être présentées. La commission de sélection des projets s'attachera à garantir un équilibre territorial des projets sur l'ensemble du département. De même, la complémentarité des rôles de chacun au sein de la communauté éducative sera un critère d'appréciation des projets.

Les projets visent à conforter la démarche d'ouverture du collège à son environnement, particulièrement aux associations locales, afin de permettre une implication

de l'ensemble des parents à la vie de l'établissement.

DESSCRIPTIF

Les projets sont portés, par un ou plusieurs membres de la communauté éducative et notamment par les parents d'élèves. Ils peuvent être présentés par une association de proximité, avec le soutien du/de la chef-fe d'établissement.

Cet appel à initiatives peut soutenir les projets développés dans le cadre des espaces-parents des collèges. Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des orientations du Département et de la réglementation de l'Éducation nationale. Les projets développeront leur démarche pour et avec les parents du collège.

À terme ces projets devront être pérennisés en intégrant le projet d'établissement et s'inscrire dans une instance de pilotage qui veillera à associer l'ensemble des partenaires du projet, internes et externes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque établissement peut présenter un projet unique dans lequel il décline les axes et les actions concrètes en précisant le calendrier de mise en œuvre et le rôle de chacun des acteur-ric-e-s.

Les projets seront présentés en conseil d'administration du collège.

Les porteur-se-s de projets doivent présenter une fiche projet (téléchargeable), et le diagnostic qui guide l'action envisagée, mais aussi le déroulement de l'action en elle-même, les partenaires associés et le calendrier du projet.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement par le Département des projets d'initiatives dépend du type de projet présenté (de 750 € à 1500 € selon le type de projet).



Espaces partagés, espaces parents

PARTENAIRES CONCERNÉS

La communauté éducative et les partenaires locaux.

OBJECTIFS

Le Département porte une politique éducative de coéducation. La question de la participation des parents est au cœur du projet éducatif départemental et de la démarche collaborative engagée depuis plusieurs années sur le territoire.

Le Département avec la direction des Services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), porte l'ambition de développer l'ouverture de l'école sur le quartier en réalisant des « collèges ouverts » : les espaces sont accessibles pendant et en dehors des heures scolaires, mis à disposition à l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires (institutions, associations, parents d'élèves). Ces « espaces parents » visent à renforcer les relations avec les partenaires locaux dans tous les domaines : sport, parentalité, culture, usages du numérique...

DESSCRIPTIF

L'animation concertée des espaces parents, ainsi que d'autres initiatives telles que les dispositifs d'accompagnement à la parentalité, permettent de faire vivre la notion de coéducation. Ces projets sont portés, par un ou plusieurs membres de la communauté éducative et notamment par les parents d'élèves. Ils peuvent être présentés par une association de proximité, avec le soutien du/de la chef-fe d'établissement : projets internes et externes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les projets doivent être présentés dans l'appel à initiatives en faveur de la coéducation :

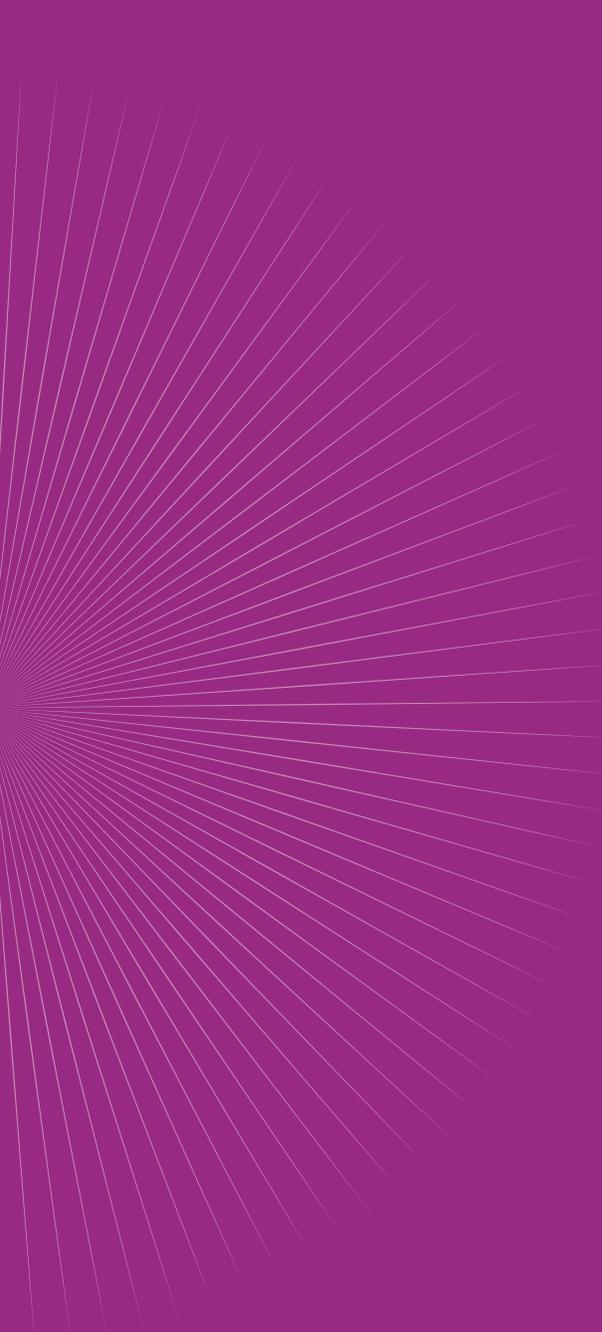
- les projets ayant comme objectif d'encourager et d'accompagner la place des parents dans l'institution scolaire en tant qu'acteur-ric-e-s de la scolarité de leur enfant mais aussi en tant que personnes ressources potentielles ;
- des actions et projets collectifs, pouvant être

en lien avec le projet d'établissement, proposés par les parents d'élèves, leurs représentant-e-s et leurs associations, les équipes éducatives ou des partenaires de l'École, acteur-ric-e-s du territoire ;

- le développement de la participation des familles, les échanges et la convivialité. Ces rencontres sont organisées dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité ;
- des moments dédiés aux rencontres collectives ;
- des actions intégrées au projet d'établissement constituant un des éléments de la convention tripartite entre l'EPLE, le rectorat et la collectivité territoriale.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement par le Département des projets d'initiatives dépend du type de projet présenté (de 750 € à 1500 € selon le type de projet).



Édition septembre 2021



SUIVEZ-NOUS #SSD93
seinesaintdenis.fr